



FORUM ANNUEL



# 1<sup>er</sup> Forum du Comité 21 sur la Citoyenneté écologique

Jeudi 25 janvier 2018

## ACTES



1<sup>er</sup> réseau d'acteurs  
du développement durable

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

Les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, constituent le nouvel Agenda planétaire pour les 15 années à venir. Cette nouvelle ambition de co-construction et de gouvernance collective de notre avenir amène chacun d'entre nous à relire notre rapport au monde et à son développement et doit permettre de faire émerger une nouvelle citoyenneté. Aujourd'hui, le thème de la citoyenneté en général, écologique en particulier, est au coeur des débats de la société française. Ainsi, un certain nombre de lois sur la participation du public, la réforme de la CNDP, l'action de groupe, le devoir de vigilance, ont été publiées récemment, ou sont en cours d'élaboration. Et dans les territoires, les débats citoyens autour de projets nationaux ou locaux démontrent à la fois la virulence et la vitalité de l'exercice de cette citoyenneté.

L'objectif de ce Forum annuel du Comité 21, premier réseau français multi-acteurs du développement durable, était de débattre de ce changement de paradigme auquel nous invite l'Agenda 2030.

## **Remerciements**

### *En partenariat avec*

- Agence Française de développement - Pierre Salignon, responsable de la division des partenariats
- Commissariat général au développement durable – Laurence Monnoyer-Smith, commissaire général
- Commission nationale du débat public - Christian Leyrit, président
- Décider ensemble – Bertrand Pancher, président, et Luc Picot, directeur
- Partenariat Français de l'Eau – Jean Launay, président, et Philippe Guettier, directeur général

### *Avec le soutien*

- Ademe – François Moisan, directeur de la stratégie et de la recherche, et Valérie Martin, chef du service communication et information des publics

### *Réalisation des Actes*

- Comité 21 - Georges Ribière, responsable du Pôle Prospective  
Christine Delhayé, responsable Communication

## → Sommaire

### • Editos

<b>Pourquoi ce forum sur la citoyenneté écologique ?</b> - Bettina Laville	4
<b>Considération philosophique sur la citoyenneté écologique</b> - Yves-Charles Zarka	6

• <b>Mot d'accueil</b> – Pierre Salignon	9
--	---

### • Ouverture

<b>Bettina Laville</b> , présidente du Comité 21	10
<b>Barbara Pompili</b> , députée de la Somme, présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale, ancienne ministre chargée de la biodiversité	11
<b>Laurence Monnoyer-Smith</b> , commissaire générale	12

#### • Table ronde 1

<b>Les instruments législatifs et réglementaires suffisent-ils pour rendre crédible le débat public</b>	14
---	----

<b>Bertrand Pancher</b> , député de la Meuse, président de Décider Ensemble	14
<b>Christian Leyrit</b> , président de la Commission nationale du Débat Public	15
<b>François Moisan</b> , directeur exécutif stratégie recherche innovation de l'ADEME, membre du Comité de prospective du Comité 21	16
<b>Corinne Lepage</b> , avocate associée au cabinet Huglo-Lepage, ancienne ministre de l'environnement	17
<b>Echanges entre les participants et les intervenants</b>	18

#### • Table ronde 2

<b>Comment réussir le débat démocratique sur l'environnement ?</b>	19
--	----

<b>Yves-Charles Zarka</b> , philosophe, professeur à la Sorbonne	19
<b>Gérard Feldzer</b> , membre de la mission de médiation sur Notre-Dame-des-Landes	21
<b>Echanges entre les participants et les intervenants</b>	22
<b>Julien Goupil</b> , président de l'association Empreintes Citoyennes	23
<b>Jonathan Guyot</b> , mouvement pour la solidarité climatique au GERES	24
<b>Echanges entre les participants et les intervenants</b>	25

#### • Table ronde 3

<b>L'exercice d'une citoyenneté écologique à travers la RSO</b>	26
---	----

<b>Claire Tutenuit</b> , déléguée générale d'Entreprises pour l'environnement	26
<b>Thibault Cuénoud</b> , chercheur à l'IRSI Sup de Co La Rochelle, président de la plateforme de crowdfunding jadopteunprojet.com	28
<b>Françoise Bresson</b> , Vice-présidente de Gestes Propres, directrice RSE de Nestlé Waters	29
<b>Clémentine Morin</b> , cheffe de projet chez Linkcity, filiale de Bouygues bâtiment	29
<b>Laure Mandaron</b> , directrice développement durable du groupe Laposte	30
– Branche Services-Courrier-colis membre du Comité de prospective du Comité 21	
<b>Hélène Valade</b> , directrice du développement durable de Suez Environnement, administratrice et membre du Comité de prospective du Comité 21	32
<b>Echanges entre les participants et les intervenants</b>	33

#### • Table ronde 4

<b>Les expériences territoriales participatives</b>	35
---	----

<b>Claudy Lebreton</b> ancien président du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de l'Assemblée des départements de France	35
<b>Jean Launay</b> , ancien député du Lot, président du Partenariat Français pour l'eau	37
<b>Romain Julliard</b> , professeur du Muséum d'Histoire naturelle, directeur du CESCO, fondateur de Vigie Nature	38
<b>Echanges entre les participants et les intervenants</b>	39

• <b>Conclusion</b>	40
---------------------	----

<b>Floran Augagneur</b> , philosophe, conseiller scientifique pour la fondation de la Nature et pour l'Homme	40
<b>Bettina Laville</b> , présidente du Comité 21	41



## EDITOS



### POURQUOI CE FORUM SUR LA CITOYENNETÉ ÉCOLOGIQUE ?



**Bettina Laville**, Présidente du Comité 21

Parce que nous sommes une association multiacteurs, et par conséquent un certain reflet de l'ensemble des composantes de la société et des organisations particulièrement impliquées dans le développement durable, nous avons voulu, au Comité 21, engager une réflexion structurante autour du thème de la citoyenneté écologique dès la fin de l'année 2017.

Cette décision n'est pas à relier au moment « post Notre Dame des Landes », où nous avons vu s'exprimer des citoyennetés disparates et contradictoires : une citoyenneté régionale, prônant un développement régional par l'agrandissement de l'aéroport ; une citoyenneté terrienne, par la réappropriation de terrains destinés à fonder des sociétés alternatives ; et aussi une revendication de citoyenneté universelle, conquérant le champ d'action du citoyen du monde, réclamant ce monde à portée de quelques heures de vol opposé à celle, universelle aussi, qui se donne la mission de protéger la planète . Comme l'a dit dans son intervention passionnante Yves-Charles Zarka, «  *dans la notion de citoyenneté écologique, il existe une discordance entre la démocratie politique qui a été pensée au niveau national, et qui a une forme différente dans chaque État, et l'écologie qui a une dimension planétaire. En fait, nous sommes tous doublement citoyens : citoyens d'un pays appartenant à une Nation, avec des droits et des devoirs, et en même temps citoyens du monde dans une attitude cosmopolitique. Et nous sommes donc doublement responsables, comme membres de l'humanité* ».

Le Comité 21 se préoccupe de ces sujets depuis longtemps, en particulier à travers les actions de ses membres autour de l'Agenda 21. Déjà, le 15 mars 2007, Anne-Marie Sacquet, directrice générale du Comité 21, disait dans l'Express : «  *le développement durable introduit un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la communauté. En ce sens, l'Agenda 21 local ouvre une voie pour réconcilier le citoyen avec l'action publique et une nouvelle culture citoyenne, où chacun est invité à contribuer à la réussite des plans d'action* ». C'était d'ailleurs la même année que Jacques Chirac organisait à l'Élysées un Forum intitulé « Citoyens de la Terre ». Plus de dix ans après, la réussite des Agendas 21, comme celui de la Gironde, témoigne de cette évolution.

Comme le souligne Floran Augagneur, philosophe des sciences, en conclusion du Forum, le peuple français, éminemment politique, est un peuple délibératif depuis le contrat social de Rousseau et la Révolution, mais, pour parler comme Chantal Mouffe, est las de l'« illusion du consensus ». Certes, nous disposons d'instruments participatifs multiples, mais cependant, les citoyens ont encore le sentiment de ne pas être consultés. Parce que, peut-être, on ne sait pas bien appliquer une disposition essentielle de la Convention d'Aarhus exprimé dans son article 8 La participation du public aux décisions doit se faire « en tant que les options sont encore ouvertes », et il faut prendre en considération les résultats de la participation du public qu'on a interrogé, dans toute la mesure possible ; autrement dit la consultation n'est pas une formalité, mais un des fondements de la décision. Sinon, effectivement, les consensus sont faux.

Alors, qu'est-ce que la citoyenneté écologique ? Pas seulement, comme nous le précise Barbara Pompili, l' « écologie citoyenne », qui implique que chaque citoyen prenne conscience de son environnement et de ses devoirs envers lui, car « *le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit et sur l'environnement dans lequel il évolue* ». La députée et présidente de la commission Environnement & Développement durable de l'Assemblée Nationale reconnaît : « *Le concept de « citoyenneté écologique » est beaucoup plus novateur. Il pose la question des liens entre démocratie et écologie et du mode de représentation politique le mieux à même de faire valoir les impératifs écologiques. Il est d'une autre essence que la démocratie environnementale* ».

A un moment où l'accélération de la dégradation de la biosphère est visible et menaçante, il ne s'agit pas simplement de reconnaître que nous sommes entrés dans l'anthropocène, mais aussi d'esquisser des principes démocratiques qui permettent d'y vivre. Comme le dit Corinne Lepage dans ce colloque, « *on ne fera pas les transformations nécessaires si on continue à considérer que les Français ne sont pas capables de comprendre les grands enjeux que l'État fait pour eux, et qu'il faut continuer sur la même ligne* ». Pour nous, la citoyenneté écologique est un principe fondateur de cette nouvelle ère, avec ses déclarations principiellles, ses institutions. Ainsi, nul doute qu'il nous faudra une « chambre du Futur », son organisation restant à discuter, et une autorité du développement durable indépendante, ce que n'est pas l'actuelle Autorité environnementale. Ainsi, pourrons nous accéder à la « citoyenneté transformationnelle » qu'appelle de ses vœux Hélène Valade.

Que les intervenants de ce colloque soient chaleureusement remerciés, de même que nos partenaires : l'ADEME, l'Agence française de développement, la Commission nationale du débat public, Décider ensemble, le Partenariat français pour l'eau. Ce colloque aura une suite l'année prochaine : non seulement le Forum annuel 2019 se concentrera sur la dimension européenne de la citoyenneté écologique, mais surtout le Comité 21 a décidé que l'amorce de ces réflexions se traduirait en une suite institutionnelle avec la création, en cohérence avec nos convictions, d'un cinquième collège de membres dédié aux citoyens. Ils siègeront donc au Conseil d'administration de notre réseau aux côtés des collèges Entreprises, Collectivités territoriales, Associations, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche afin d'enrichir nos travaux et nos réflexions sur les modalités de la transformation de notre modèle économique et social à opérer de toute urgence.

“

## CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES SUR LA CITOYENNETÉ ÉCOLOGIQUE

”



**Yves-Charles Zarka**, Philosophe<sup>1</sup>

La notion de citoyenneté écologique, dont la signification, les enjeux et la portée ont fait l'objet de tables rondes et de débats lors du Forum du Comité 21, le 25 janvier 2018, peut être envisagée de deux points de vue. En un sens, il s'agit d'une nouvelle dimension de la citoyenneté qui vient s'ajouter, avec un contenu spécifique de droits, de libertés, mais aussi de devoirs, aux autres dimensions historiquement constituées de la citoyenneté qui dessinent le statut du citoyen dans les États démocratiques. En un autre sens, elle ne consiste pas seulement en un palier supplémentaire qui laisserait intactes les autres dimensions de la citoyenneté, mais exige leur révision au moins partielle, parce que la prise en considération des défis écologiques exige de repenser, voire de refonder la démocratie.

Pour prendre la mesure du contenu et des implications de la citoyenneté écologique, il convient de revenir sur les différentes figures de la citoyenneté d'un point de vue analytique, sans considération des moments historiques de leur constitution qui exigeraient un livre.

Dans cette perspective analytique, nous pouvons distinguer, tout d'abord, la citoyenneté civile. Celle-ci comporte les droits et les libertés des citoyens dans leur existence privée. Il s'agit de la liberté de circulation, de conscience et d'expression, donc de croire ou de ne pas croire et de le dire, de la liberté d'association, de la liberté de la presse, etc. Ces droits et libertés sont déterminés par la loi, donc limités par elle, pour que les libertés des uns n'empiètent pas sur la liberté des autres.

Il y a ensuite la citoyenneté politique. Celle-ci concerne le citoyen en tant qu'il contribue aux choix politiques du pays où il vit, donc le citoyen comme membre du souverain, pour parler le langage de Rousseau. Ici la citoyenneté prend un contenu public à travers le suffrage universel et la participation au choix des représentants de la nation dans les assemblées législatives et le pouvoir exécutif.

À ces deux notions de citoyenneté, parfaitement compatibles entre elles puisque l'une concerne les individus dans leur existence privée (laquelle a aussi une dimension collective) et l'autre les mêmes individus dans leur existence publique et leurs choix politiques, vient s'ajouter une troisième figure : la citoyenneté sociale. En effet, pour que les droits civils et politiques ne restent pas simplement formels, il faut que les citoyens puissent disposer d'un minimum de moyens concrets, matériels : ce sont les droits sociaux. Ils recouvrent des formes de protections, de sécurités, d'aides sociales. Sont concernés, des droits touchant la sécurité sociale, les allocations chômage, les pensions de retraite, en somme la solidarité qui donne consistance aux liens sociaux.

---

<sup>1</sup> Yves Charles Zarka est philosophe de notoriété internationale, professeur de philosophie politique à l'Université Paris Descartes Sorbonne. Il est également professeur invité à Peking University, à New York University, à l'Université Ca' Foscari de Venise, à l'Université « La Sapienza » de Rome et dans de nombreuses autres Universités dans le monde. Il dirige la revue *Cités* aux Presses Universitaires de France. Il a eu la responsabilité de plusieurs programmes de recherche sur les questions écologiques d'un point de vue philosophique, c'est-à-dire ontologique, éthique et politique, dont le programme « Territoire, environnement et citoyenneté » du CNRS, et le programme « La démocratie face aux enjeux environnementaux » de l'ANR. Ses dernières publications sur ces thèmes sont : *Le Monde émergent* (Paris, Armand Colin, 2010), *Repenser la démocratie* (Paris, Armand Colin 2010), *Pour un monde habitable* (Paris, Armand Colin, 2012), *Démocratie état critique* (Paris Armand Colin, 2012), *L'inappropriabilité de la Terre* (Paris, Armand Colin, 2013), *Refonder le cosmopolitisme* (Paris, PUF, 2014), *La démocratie face aux enjeux environnementaux* (Paris/Milan, Mimésis, 2017).

En complément de cette citoyenneté sociale de solidarité s'est posée la question, à un autre niveau, de la citoyenneté culturelle, laquelle concerne les droits des citoyens à conserver les différents aspects de leur culture d'origine, lorsqu'elle est différente de la culture dominante.

Cette notion de la citoyenneté a donné lieu à des débats et des oppositions virulentes entre ceux qui considèrent les droits culturels comme des droits collectifs appartenant à des sujets collectifs (les diverses communautés comme telles), il s'agit bien sûr des multiculturalistes, aux États Unis, au Canada, mais aussi en Europe, qui ont formé la notion de citoyenneté multiculturelle, et ceux qui n'envisagent ces droits que comme un simple prolongement des droits civils, donc comme relevant de droits de sujets individuels. En France, l'idée de laïcité n'est compatible qu'avec la deuxième façon d'envisager les droits culturels.

Quant à elle, la citoyenneté écologique peut être considérée comme ajoutant une nouvelle dimension aux précédentes. Elle fait en effet intervenir dans la définition du citoyen non seulement le souci du territoire où il vit, mais aussi, plus largement, le monde où son existence et celle de ses descendants s'inscrivent. En effet, considérée aux plans civil, politique, social et culturel, la citoyenneté ne concerne que les rapports des citoyens entre eux, sans aucun souci de la nature, des différentes formes de la vie (minérale, végétale, animale), c'est-à-dire sans souci de ce qui constitue la base même de son existence. Ce n'est qu'avec la citoyenneté écologique que cette considération intervient. Désormais, le citoyen n'est plus simplement un être juridique qui n'a de rapport qu'à lui-même et à ses semblables, mais aussi un être vivant dont le lien à la chaîne de la vie, donc le milieu qui l'entoure (ce que l'on appelle l'environnement) et, au-delà à la Terre (entendue comme monde habitable) devient central. La prise de conscience de cette dimension fondamentale de la citoyenneté est apparue progressivement avec l'accroissement absolument considérable de la puissance de la technologie sur tous les plans. Celle-ci a transformé l'être humain en puissance géologique au point que l'on parle aujourd'hui de l'entrée de la terre dans un nouvel âge : l'anthropocène, celui où les sociétés humaines modifient l'écosystème planétaire, à travers la pollution, la réduction de la biodiversité, l'acidification des océans, la destruction accélérée des espèces animales, et, bien entendu, le changement climatique.



---

<sup>2</sup> Pour des analyses détaillées de cette notion, se référer à deux de mes livres *L'inappropriabilité de la Terre* (Paris, Armand Colin, 2013) et *Refonder le cosmopolitisme* (Paris, PUF, 2014).

Cette citoyenneté écologique, qui prend en considération le substrat naturel de notre existence, doit être pensée au niveau national, c'est là que les droits et les devoirs qui en relèvent peuvent prendre une forme juridique pour le citoyen. Mais elle ne saurait se limiter à ce niveau, elle va au-delà, elle concerne aussi l'être humain comme citoyen du monde, lequel doit avoir le souci de ce monde à la fois pour l'humanité présente et l'humanité à venir, c'est-à-dire les générations futures. La citoyenneté écologique se situe donc entre deux plans : le plan politique et le plan cosmopolitique. Elle permet de redonner vie aux liens qui nous unissent aux autres, non seulement dans une nation ou dans des unités politiques transnationales, mais aussi à l'ensemble des humains et des êtres vivants en général, lesquels sont commis à la responsabilité humaine. En somme, la citoyenneté écologique enveloppe une responsabilité pour l'humanité et le monde vivant en général. Elle est en mesure à la fois de faire sortir le monde acosmique où nous a mené la surproduction et la surconsommation effrénées, guidées par la loi du profit qui prévaut encore aujourd'hui, pour retrouver le sens du cosmopolitisme, c'est-à-dire du monde comme cité des êtres humains et des vivants, et d'inscrire cette dimension cosmopolitique dans le politique. On voit donc les enjeux fondamentaux auxquels nous confrontent l'idée de citoyenneté écologique, c'est pour cette raison qu'elle ne saurait laisser intacte les autres figures de la citoyenneté<sup>2</sup>.

La citoyenneté écologique exige en effet que nous repensions, au moins partiellement, la citoyenneté dans ses dimensions civile, politique, sociale et culturelle, parce qu'elle exige de reconsidérer la démocratie, et de la refonder en fonction des enjeux écologiques. Il faut en effet inclure dans l'idée de citoyenneté le souci des biens communs, la préservation de la nature, l'avenir du monde que nous avons hérité des générations précédentes et que nous ne devons pas défigurer avant de la transmettre à notre tour aux générations qui viennent.

La citoyenneté écologique exige de repenser les droits et les devoirs en fonction de l'idée que l'être humain n'a pas la propriété mais seulement l'usufruit du monde dans lequel il vit et exerce ses droits et liberté.





## MOT D'ACCUEIL

**Pierre Salignon**, responsable de la division des partenariats avec les Organisations de la société civile à l'AFD

L'Agence Française de Développement accueille pour la deuxième fois un événement du Comité 21 et s'en félicite.

Le rôle du Comité 21, et plus largement des acteurs de la société civile, paraît en effet central à l'Agence Française de Développement dans la perspective des Objectifs de développement durable. L'Agenda 2030 est un marqueur très fort pour l'AFD qui est en train de finaliser sa stratégie sur les partenariats avec la société civile. Dans ce contexte, l'Agence est en train de décider d'inflexions et d'évolutions, notamment sur le fait de travailler dans les territoires, en lien avec leurs écosystèmes d'acteurs, que sont les régions, les collectivités, les associations, et avec la volonté de favoriser tout ce qui touche à l'éducation, au développement, à la solidarité internationale, et de renforcer ces démarches en France et auprès de pays avec lesquels l'AFD a des projets sur ces thématiques ou d'autres.

Dans le département des partenariats avec les ONG, existe un dispositif pour le financement d'associations françaises qui travaillent au renforcement des sociétés civiles du Sud et qui permet d'instruire chaque année pour 80 millions d'euros de projets, toujours avec l'intention de renforcer les sociétés civiles du Sud, avec un souci de réciprocité entre ici et là-bas pour maintenir et développer leurs liens.

Le programme du Forum d'aujourd'hui sur la citoyenneté écologique est riche. Cette question est centrale pour l'AFD. L'Agence n'est en effet pas seulement une banque, mais aussi une plateforme pour amener les acteurs français à interagir, qu'ils soient ONG, entreprises, collectivités. Bonne journée de débats et d'échanges.





## OUVERTURE



### Qu'est-ce que la citoyenneté écologique ? Le champ de l'engagement citoyen dans l'écologie ”

**Bettina Laville**, Présidente du Comité 21

Bettina Laville ouvre le Forum, salue l'assistance et la remercie de sa présence. Elle indique les raisons qui ont fait choisir la citoyenneté écologique comme thème de son premier Forum annuel, le second étant programmé pour être consacré aux dimensions internationales de cette citoyenneté.



En premier lieu, le fil rouge du Comité 21 étant depuis plus d'un an voué aux ODD, on ne réussira pas ceux-ci si on ne se sent pas citoyen du monde. C'est cette citoyenneté écologique qui paraît être le support des ODD, et qu'il faut construire.

Deuxième raison : dans le cadre du rapport effectué en son temps sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, il était apparu que l'attente des citoyens était considérable et que leur vigilance était annoncée dans l'avenir. Ce constat reste d'actualité et c'est pourquoi le Comité 21 a souhaité le développer.

Le Forum a été intitulé Citoyenneté « écologique », et non Citoyenneté tout court ou associé à un autre qualificatif, car l'environnement est la mère du développement durable et que c'est à partir des questions de proximité et d'engagement environnementaux que ce concept de citoyenneté s'est développé.

Enfin, l'actualité fait que ce Forum a lieu juste après la décision sur Notre Dame des Landes. Il y a en regard de ce sujet deux types de citoyens : le zadiste et le riverain, si on fait référence à La Fontaine, mais il y a aussi certainement d'autres qualificatifs.

Finalement, la grande question est de se demander pourquoi et avec tellement d'instruments participatifs en France, les citoyens ont encore le sentiment de ne pas être consultés.

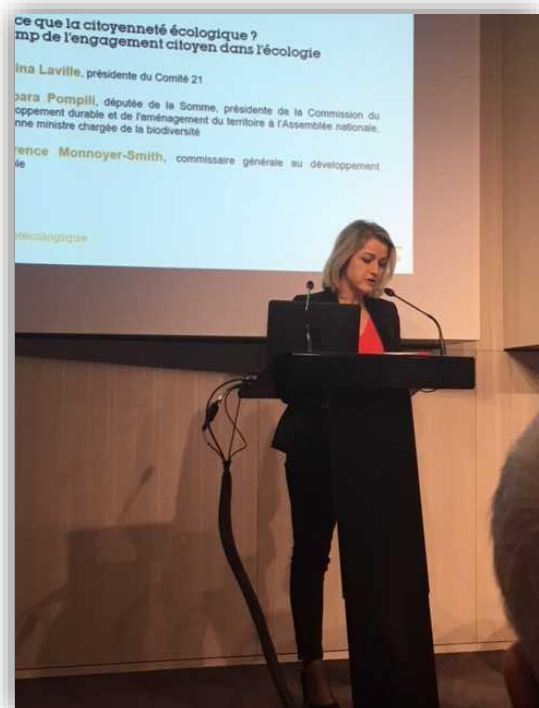
**Barbara Pompili**, députée de la Somme, présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale, ancienne ministre chargée de la biodiversité

L'Assemblée nationale va examiner en février le projet de loi ratifiant les ordonnances en matière de décision environnementale. Elles ont pour objet de finaliser la grande réforme de 1995 créant le CNDP, en instaurant des garanties d'accès à l'information renforcée pour les citoyens. Certains ont vu dans ces textes des contraintes supplémentaires : lourdeur des procédures, atteinte aux intérêts économiques... Bien au contraire, il faut plaider une conception du texte associant dans un même objectif développement économique et respect de l'environnement. Chacun sait maintenant, au vu de l'actualité récente, qu'il vaut mieux une concertation, même longue, en toute transparence, en amont, dans le respect de tous les acteurs, plutôt qu'une procédure expéditive qui risque de dégénérer en conflit et qui fait perdre en définitive beaucoup plus de temps. Mais on sait bien que toutes ces procédures ne vont pas résoudre toutes les questions. On l'a vu à Notre Dame des Landes même si on peut penser que leur organisation a pu se poser et que, entre autres, d'autres alternatives, dont la variante zéro, n'ont pas été étudiées suffisamment.

Si on quitte le plan local pour celui des institutions, la notion de démocratie environnementale est plus difficile à cerner. La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale concentre à elle seule cette problématique avec son approche transversale de tous les projets de loi. Cela demande des moyens renforcés d'évaluation à mettre à disposition du Parlement.

Il ne faut pas non plus ignorer la tension qui peut exister entre le terme de démocratie et celui d'environnement. La démocratie est soumise au court terme, à l'échéance électorale, le second exige une réflexion dans le temps, des échéances de long terme, mais qui impliquent des décisions dans l'immédiat : c'est toute la difficulté du débat, c'est aussi sa noblesse.

Le Président de la République a émis l'idée d'une « Chambre du futur » qui viendrait apporter par son expertise une réflexion sur les enjeux du long terme. La révision constitutionnelle prévue en juillet prochain permettra de mieux cerner cette institution innovante, qui permettrait d'adapter la démocratie aux enjeux du long terme, en la complétant par un mix de représentation non électorale et de participation citoyenne.



Il faut justement revenir sur la participation citoyenne, car c'est là que se retrouve la distinction fondamentale entre démocratie environnementale et citoyenneté écologique. La seconde est plus vaste, plus prometteuse, car elle repose sur la confiance en l'individu, sur sa capacité à s'emparer des enjeux de long terme. Elle ne se résume pas à des consultations référendaires locales, elle est un moyen de dépasser les intérêts particuliers pour appréhender l'intérêt général. La citoyenneté écologique permet de répondre au Président de la première puissance économique au monde quand il est élu sur le slogan, forcément réducteur, de « Make America great again ».

Cette prise de conscience n'est pas le seul fait des individus. C'est aussi l'affaire des politiques, des acteurs économiques et associatifs. Il faut se féliciter que les entreprises commencent vraiment à s'emparer du sujet, que ce soit à travers de leur stratégie RSE ou de filières de marchés structurées autour du développement durable : énergie, eau, transports. Une enquête est d'ailleurs sortie récemment à propos des élèves des grandes écoles qui seront les futurs cadres des petites, moyennes et grandes entreprises : ils sont en quête de sens, ils souhaitent être utiles, oeuvrer pour l'intérêt général, ils s'intéressent à l'ESS, ils pensent à la qualité du travail et de l'ambiance au travail. Cette évolution est très importante : les entreprises sont aujourd'hui obligées de prendre en compte cela pour attirer les meilleurs futurs cadres.

La citoyenneté écologique, c'est aussi, enfin, la vitalité du tissu associatif et cela ne date pas d'hier : associations de défense des espèces, du climat, de l'énergie, des déchets, de territoires, des océans... Ces associations ont des types d'actions et des buts différents : sensibiliser, protéger la nature à travers des actions de terrain, s'entraider, réfléchir à de nouveaux modes de vie... et c'est aussi pour cela que nous devons travailler à leur financement.

L'ensemble de ces initiatives, certes diffuses, témoignent de la vitalité de la citoyenneté écologique. Il faut espérer que ce Forum soit l'occasion de mettre en valeur ce concept et de faire plein de propositions.

### **Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable au Ministère de la transition écologique et solidaire**

Il est intéressant de revenir sur l'histoire de la citoyenneté écologique et de comprendre le cheminement de ce concept. La première étape a été la « citoyenneté civile », c'est-à-dire la reconnaissance des libertés publiques, puis la reconnaissance des « droits politiques », qui a pris du temps à s'implémenter : le droit de vote n'a ainsi été donné aux femmes qu'après la deuxième guerre mondiale. La « citoyenneté sociale » a ensuite constitué la troisième étape, avec l'acquisition des « droits sociaux » (sécurité sociale, travail, éducation, etc.).

Aujourd'hui, c'est le temps d'un quatrième concept, celui de la « citoyenneté écologique », qui marque l'entrée dans une nouvelle ère, depuis la prise de conscience de la finitude de la planète dans les années 70, puis à Rio en 1992. C'est la première forme de citoyenneté qui inscrit l'homme dans son biotope, dans son environnement et qu'il fait partie d'un tout dont il est responsable. Cette forme est fondamentalement nouvelle et, à ce titre, reconnaît au citoyen des droits et des devoirs nouveaux.

Le grand politiste Jean Leca analyse les formes de citoyenneté à travers l'évolution de trois caractéristiques et de trois dimensions :

- Le statut, d'abord, chaque citoyen en ayant plusieurs formes, électeur, militant, salarié, chacun avec ses droits et devoirs, ainsi que le nouveau statut émanant de l'engagement écologique, celui d'habitant, qui implique une forme de participation spécifique. Ainsi, on peut ne pas être citoyen français tout en étant habitant du monde, et, à ce titre, être en capacité, à travers une association notamment, d'être concerné par les prises de décision et reconnu dans son aptitude à agir.
- La deuxième dimension est celle de la compétence. La citoyenneté écologique reconnaît des compétences spécifiques à l'habitant, capable d'apporter des expertises complémentaires, que l'on a appelé l'« expertise d'usage », en sociologie de la participation. Par la connaissance de notre milieu, on acquiert un certain nombre de compétences qui méritent d'être reconnues en tant que telles. Pour la CNDP par exemple, chaque argument se vaut à partir du moment où il est énoncé. Cette « expertise d'usage » a été théorisée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe dans leur ouvrage « Agir dans un monde incertain ».
- La troisième dimension est celle des droits et devoirs. Plusieurs textes consacrent ainsi de nouveaux droits, comme le droit à un environnement respectueux de la santé dans l'article 1 de la Charte de l'environnement ou l'accès à la justice et le droit à l'information dans la Convention d'Aarhus. Les ordonnances de 2016 en matière de décision environnementale, qui abaissent le seuil de déclenchement du droit d'initiative, et la réforme constitutionnelle à venir complètent ces dispositifs. En miroir, il y a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Il y a d'ailleurs un débat sur l'individualisation de ce devoir, la responsabilité est individuelle (le consommateur, le producteur, le politique, etc.) mais aussi collective

Par ailleurs, il semble y avoir trois enjeux pour un bon exercice de la citoyenneté écologique. En premier lieu, en reconnaissant une certaine forme de citoyenneté, il importe que l'État s'engage à protéger la réalité de ces droits : cela signifie la protection des plus vulnérables, politiquement, socialement, écologiquement. Les ODD reconnaissent de nouvelles formes de vulnérabilité, en particulier dans le domaine de la santé, du genre, de la précarité énergétique. C'est tout le sens de la dénomination du Ministère de la transition écologique et solidaire et des travaux menés sur la justice climatique.

Il faut aussi permettre l'exercice de cette citoyenneté, et en particulier de ces nouveaux droits, à travers le développement des sciences participatives, nouvelles formes de participation, de délibération, d'implication des citoyens, notamment au niveau des collectivités...



Enfin, il faut inventer de nouvelles institutions assurant la protection des libertés, la justice climatique, grâce à une « Chambre du futur » et de nouvelles formes de représentations citoyennes.

Les ODD sont constitutifs de la citoyenneté écologique. Ils portent, notamment avec l'ODD 17, la condition d'une co-construction, d'une gouvernance collective du futur, des partenariats, en reconnaissant le rôle de chacun. Chacun doit prendre sa part, c'est ce que dit cet ODD 17. Beaucoup reste à faire, bien sûr, mais que de chemin parcouru !



## TABLE RONDE 1

### Les instruments législatifs et réglementaires suffisent-ils pour rendre crédible le débat public ?



*Un grand nombre de lois sur la participation du public, la réforme de la CNDP, l'action de groupe, le devoir de vigilance sont sorties récemment, ou sont en cours d'élaboration. En introduction de cette journée, il convient d'en faire le point, tout en se demandant s'ils satisfont à la demande publique et correspondent vraiment à l'évolution de notre société.*

**Animation Luc Picot**, administrateur du Comité 21, directeur de Décider ensemble, membre du Comité de prospective du Comité 21

Luc Picot remercie le Comité 21 d'avoir associé Décider ensemble à ce Forum et à sa préparation, qui correspondent tout à fait aux questionnements sur la citoyenneté que Décider ensemble développe elle-même au sein de son association.

**Bertrand Pancher**, député de la Meuse, président de Décider ensemble



Bertrand Pancher indique qu'en tant qu' élu local, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien président de Conseil départemental, il a progressivement découvert ce phénomène nouveau de la citoyenneté écologique il y a une quinzaine d'années à travers des grands sujets de conflits, comme le passage de la LGV sur la Meuse, comme certains ouvrages de lutte contre les inondations ou comme le stockage de déchets radioactifs de Bure. Ces débats ont permis de souligner, au-delà de l'information et de la communication, la nécessité de l'implication des citoyens à la prise de décision, notamment de la part des entreprises.

Il faut donc revoir de fond en comble les processus de prise de décision, mais aussi renouveler le processus démocratique, qui ne correspond plus aux attentes du moment, et même renouveler le modèle de société, en particulier à partir des interactions citoyennes.

Face à l'existence d'un corpus réglementaire relativement conséquent en France pour stimuler l'engagement citoyen en regard de l'expérience d' élu de terrain, la question est de savoir s'il est suffisamment approprié sur le plan local, voire mis en œuvre au-delà de la règle. Dans plusieurs cas, on est passé de formes de blocages à la généralisation d'outils et de bonnes pratiques, tant sur le plan local que national. Il est frappant de constater à la fois la floraison actuelle de grands débats, d'assises, d'états généraux, mais aussi d'outils (« civic tech »), mais qui ne font pas automatiquement de décisions apaisées.

Il ne suffit pas de cliquer sur une réponse numérique ou de lancer des débats dans tous les sens, si les décisions sont prises sans prendre le temps de recueillir de façon apaisée les avis des uns et des autres et de les restituer. Il est nécessaire d'être tous matures par rapport aux décisions, aussi bien le décisionnaire que le citoyen. Et on a aussi besoin sur le plan institutionnel d'un cadre permettant de prendre des décisions apaisées. Le contexte est trop centralisé et pas assez développé en matière de décentralisation, dont on ne parle plus du tout. Et il faut davantage de pouvoirs et de moyens au Parlement dans le cadre d'une réforme institutionnelle

## **Christian Leyrit**, président de la Commission nationale du Débat Public



La CNDP perçoit encore un certain nombre de frustrations, malgré les évolutions entreprises. En premier lieu, les citoyens ont l'impression d'être insuffisamment entendus, d'après une enquête récente de la Commission. Deuxième élément, ils ont le sentiment d'être écoutés alors que la décision est déjà prise, d'où la nécessité d'un débat public le plus en amont possible et en examinant des alternatives au projet, dont la variante zéro. Enfin, le sentiment est également grand d'un manque de transparence, de ne pas avoir suffisamment d'information pour prendre position, d'où le développement d'expertises complémentaires. Les citoyens ont le droit d'avoir des avis d'experts différents de ceux qui portent le projet.

Pour le projet Cigeo, il y a eu une « Conférence de citoyens » qui a permis à des citoyens formés et informés de s'exprimer sur un sujet aussi complexe et de formuler un avis remarquable. Il s'agit d'un exemple de démocratie délibérative permettant à une vingtaine de citoyens, tirés au sort, de se réunir ensemble à plusieurs reprises, en ayant préalablement reçu une formation contradictoire et donnant en fin de Conférence un avis formel et écrit. Il y en a eu d'autres sur des thématiques ou projets variés : la santé, l'école, les retraites, les services publics en milieu rural. Il y en a eu aussi à l'occasion de débats sur le climat, en préparatoires à la COP 21.

La démocratie fonctionnerait mieux si on faisait un peu moins de sondages d'opinion, et un peu plus de Conférences de citoyens, les questions complexes à traiter ne se résumant pas à l'alternative binaire d'un oui ou d'un non

**François Moisan**, directeur exécutif stratégie, recherche, innovation de l'ADEME, membre du Comité de prospective du Comité 21

La participation des citoyens sur les projets eux-mêmes en tant qu'acteurs est également importante, car ils n'ont pas seulement vocation à donner un avis sur ces projets. À titre d'exemple, il existe en France 300000 producteurs d'électricité, à partir d'énergies renouvelables (ENR), en France au niveau des territoires et reliés au réseau et ces producteurs sont pour la plus grande majorité des particuliers.

Il faut distinguer les « projets participatifs » des « projets citoyens ». Les projets participatifs englobent beaucoup d'aspects : la participation de citoyens à leur financement, à leur gouvernance, à leur ancrage local, à leur insertion dans une collectivité, alors que les projets citoyens d'ENR situent ces citoyens beaucoup plus directement dans leur financement, avec leurs fonds propres, dans leur gouvernance et leur intégration territoriale. Une enquête récente de l'ADEME a permis de mesurer cette dynamique dans sept régions : 62 projets citoyens en phase d'émergence ont été identifiés et 192 au total en cours de construction, chiffre multiplié par 3 en 3 ans. On en recense globalement 260 sur l'ensemble du territoire national, chiffre important mais bien inférieur à ce qui se passe par exemple en Allemagne.

Les pouvoirs publics devraient pouvoir supporter ces projets : meilleure insertion locale, leviers de massification des ENR permettant d'identifier des gisements, vecteurs d'appropriation des enjeux de la transition énergétique. Pour l'instant, il existe deux articles de la loi TECV qui permettent de les soutenir : l'article 109 permettant la participation directe des collectivités locales à des projets d'ENR sur leur territoire, en capital et en compte courant d'associé, et l'article 111 qui donne par ailleurs la possibilité aux sociétés par actions et aux sociétés coopératives constituées pour porter un projet d'ENR de proposer à certains habitants et collectivités de prendre une part de leur capital ou de participer au financement dudit projet. Ces dispositions se sont traduites par l'évolution des critères de sélection des projets lors des appels d'offres de la CRE et la mise en place d'un bonus participatif.

L'ADEME accompagne ces projets depuis 10 ans, à travers le soutien à une association « Énergie partagée association » qui apporte un soutien technique à l'ensemble des acteurs. L'Agence apporte également un soutien à l'animation pour les structures régionales intéressées, ainsi qu'une participation financière aux études de préféabilité des projets.

Il faut aller plus loin, car certains projets ne peuvent aboutir par manque de fonds pour les études détaillées nécessaires au développement des projets et qui s'avèrent onéreuses, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. Une réflexion est en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la mise en place d'un fonds d'intervention en capital afin de soutenir cette phase de développement des projets (EnRciT).

Même si les sondages ne suffisent pas, les enquêtes effectuées par l'ADEME sur l'appréhension de ces projets décentralisés, montrent que 86% des Français adhèrent à cet objectif de production locale d'ENR, mais 92% ne savent pas qu'il existe des aides dédiées pour cela et 56% accepteraient de participer à leur investissement avec une rentabilité correcte et, ce, pour des raisons d'abord citoyennes avant d'être économiques. L'impulsion de l'État est donc nécessaire.



**Corinne Lepage**, avocate associée au cabinet Huglo-Lepage, ancienne ministre de l'environnement



La gouvernance écologique est un tout : le contentieux c'est à la fin, quand le reste a échoué, c'est presque un constat d'échec. Dans la Convention d'Aarhus, le recours est en dernière partie, après le droit à l'information et le droit à la participation. Cependant, il ne cesse de se réduire : la jurisprudence du Conseil d'État est de plus en plus sévère sur le recours des associations qui ne peuvent plus recourir si le projet incriminé a commencé à voir le jour. Il faut donc contester avant par des voisins ou des associations préexistantes.

Du reste, le monde associatif est étranglé et n'a plus de ressources, alors qu'il est très important pour l'équilibre global de la société que les associations puissent vivre, même si elles déplaisent. Il y a plus globalement encore beaucoup de progrès à faire, car la participation n'est pas dans l'ADN d'un État jacobin comme la France, qui précède la Nation, et qu'on constate des risques de régression, notamment pour la démocratie écologique et la garantie des citoyens : procédures, normes..., malgré les obligations communautaires.

Ce qui est important, c'est de passer d'une citoyenneté passive à une citoyenneté active. Les gens attendent que ce qu'ils disent soit pris en considération et discuté, alors qu'on est dans un pays où l'État sait, et que les autres ne savent pas ! Toutes les procédures actuelles permettent d'informer et de recueillir des avis, ce qui est satisfaisant en première analyse, sauf celle du débat public qui va plus loin, mais la plupart oublie de « tenir compte » de ces observations dans la décision finale, ce qui est une obligation procédurale depuis la Convention d'Aarhus.

La question n'est donc pas tant dans les procédures que dans l'évolution des comportements : il faut donc construire des rapports différents entre les décideurs et les citoyens. En quoi est-ce que la vie des gens est prise en compte ? En quoi le projet leur est-il utile ? Quelles sont les alternatives ? Le Piémont par exemple permet à des citoyens de proposer des projets et qui, lorsqu'ils sont jugés intéressants, sont soumis aux mêmes procédures que les projets publics.

On ne fera pas les transformations nécessaires si on continue à considérer que les Français ne sont pas capables de comprendre les grands enjeux, que l'État sait pour eux, et qu'il faut continuer sur la même ligne, au risque de catastrophes comme Notre Dame des Landes.

**Luc Picot** retient d'abord de ces interventions trois dimensions de la citoyenneté écologique : la participation aux décisions (décider ensemble) ; la construction citoyenne et associative (faire ensemble) et le recours contentieux. Les « savoir-faire » sont là, mais il faut travailler sur les « savoir-être » : l'écoute, la capacité à rendre compte... qui ne passent pas obligatoirement par un nouveau standard réglementaire, mais plutôt sur une approche sociétale et culturelle. Il semble aussi y avoir un certain glissement entre la notion d'intérêt général, structurée par l'État et l'action publique, vers un intérêt commun construit avec l'ensemble des acteurs, et qui entraîne un affaiblissement de cette notion d'intérêt général. La question est alors de savoir où se situe l'intérêt écologique, au niveau de l'intérêt général ou de l'intérêt commun, et qui le représente.



## Échanges entre les participants et les intervenants

**Où est la dimension internationale de la citoyenneté écologique (Yves le Bars, CFSI) ?**  
Elle sera abordée lors d'un second Forum en 2019 (Bettina Laville).

**N'y a-t-il pas contradiction entre volonté d'organiser la participation et les restrictions apportées aux possibilités de recours ? (Jean-Pierre Castric)**

**Qui est le mieux placé pour définir l'intérêt commun et le défendre ? (Thierry Libaert)**

On va aller vers une évolution, entre par exemple procureur national chargé de défendre le patrimoine écologique de la Nation et reconnaissance par certains États du recours contentieux de ce patrimoine, en tant qu'entité, par lui-même, hypothèses qui devront s'étudier et s'élaborer collectivement (Corinne Lepage). Il faut aussi des expertises pour définir l'intérêt commun et avoir des diagnostics partagés, surtout sur des questions complexes comme le changement climatique et impliquer le citoyen doit permettre de mieux cerner cet intérêt commun, comme le montre le cas particulier de l'éolien (ADEME).

**La participation ne doit-elle pas aussi s'exprimer dans la vie du projet ? (Marc Darras)**

Pour assurer la légitimité des décisions, il faut effectivement qu'il y ait un continuum tout au long du processus, une confiance réciproque, d'où l'importance du droit d'initiative citoyen et de la prise en compte des plans et programmes (CNDP).

Même si on a peu parlé des citoyennes (Marie-Noëlle Reboulet), elles ont été cependant dignement représentées en ouverture (Bettina Laville).

**Où s'arrête le commun ? Est-il possible de prendre des décisions à un niveau vis à vis de personnes ne se situant pas dans ce commun ? (Marie-Noëlle Reboulet) ?**

Même si le système actuel est encore très westphalien, le commun est de plus en plus planétaire et il n'est plus possible de l'ignorer pour la prise de décision. Il faudra donc trouver des solutions à une gouvernance planétaire des questions planétaires (Corinne Lepage).

**Quelle est la définition de la société civile ? (Éliane Mathias)**

**Ne faut-il pas aussi former les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ? (Noémie Bernar)**

La formation de tous les acteurs, notamment des jeunes, est effectivement fondamentale, quels que soient les établissements où elle peut être dispensée (CNDP).

**Ne peut-on évoluer vers une prise de décision citoyenne et pas seulement une consultation ? (Romain Werner)**

Les seuils et les limites de la co-décision doivent être examinés, cela dépend sans doute de la taille et de la nature des projets (Corinne Lepage).



## TABLE RONDE 2

### Comment réussir le débat démocratique sur l'environnement ?



*Dans les territoires, les débats citoyens autour de projets nationaux ou locaux démontrent la vitalité de notre citoyenneté. Mais, à côté de vraies réussites participatives et en dépit des procédures officielles, elle reste quelquefois bloquée de nombreuses années, voire entachée de heurts et d'illégalités. Comment co-construire des compromis où chacun puisse s'exprimer et en sortir dignement ?*

**Animation Christian Dubost**, administrateur du Comité 21, directeur du développement durable de la SNCF, membre du Comité de prospective du Comité 21

Cette table ronde évoluera de la dimension philosophique au stade opérationnel.

**Yves-Charles Zarka**, philosophe, professeur à la Sorbonne

Si le concept de citoyenneté écologique est admis dans cette enceinte comme une évidence, ce n'est en fait pas si évident que cela. En effet, la démocratie n'est pas ouverte par elle-même à la question environnementale et ne l'a jamais été : dans son concept politique et social, il n'y a rien qui l'ouvre à la nature, ni aux générations futures. Ce qui l'intéresse, c'est les générations présentes, comment on délibère, comment on répartit...

Elle doit donc être forcée pour prendre en considération ces préoccupations, ce qui ne se fait pas sans problème. La démocratie aujourd'hui est confrontée à des problèmes qu'elle n'avait pas envisagés à l'origine, ni dans son concept, ni dans son histoire récente.

À titre d'exemple, nous vivons dans une société démocratique libérale, ayant un caractère de société de consommation, et de surconsommation : la question se pose donc de savoir si une société démocratique peut prendre le tournant dans lequel le bien-être n'est pas considéré à travers la surconsommation de biens matériels, ce qui pose d'énormes problèmes de production, d'échanges, de consommation.

La démocratie a également été pensée dans le cadre d'un territoire abstrait ou du moins sans considérer au départ la question du territoire. Or elle est confrontée au territoire réel : comment on gère le territoire ? Comment on débat sur le territoire ? Comment les intervenants du territoire peuvent-ils participer à la décision politique ?

Enfin, se pose la question du futur et des générations futures : il sera intéressant à cet égard de connaître la composition de la « Chambre du futur » envisagée. Il ne paraît pas possible à une assemblée ou à des experts de prendre en charge le futur, comme si le destin collectif pouvait être assumé par une assemblée !

La démocratie doit donc affronter un certain nombre de problèmes et de pièges pour se refonder : comment évaluer les biens environnementaux ? Comment réintroduire les biens fournis par la nature dans l'économie de marché ?

La démocratie délibérative n'est pas une nouveauté depuis la Grèce antique, car il n'y a pas de démocratie sans délibération, et le renouveau de la participation doit trouver de nouvelles formes, notamment pour influencer sur la décision.

En ce qui concerne le concept de citoyenneté écologique, il est intéressant, mais, comme pour celui de démocratie environnementale, pas non plus évident, car il cache d'éventuels conflits. Pour Notre-Dame-des-Landes par exemple, il y a eu une consultation populaire, c'est-à-dire un exercice de citoyenneté politique, mais il s'est heurté à des problèmes environnementaux ayant amené une remise en cause de la consultation.

Ensuite, dans la notion de citoyenneté écologique, il existe une discordance entre la démocratie politique qui a été pensée au niveau national, et qui a une forme différente dans chaque État, et l'écologie qui a une dimension planétaire. En fait, nous sommes tous doublement citoyens : citoyens d'un pays appartenant à une Nation, avec des droits et des devoirs, et en même temps citoyens du monde dans une attitude cosmopolitique. Et nous sommes donc doublement responsables, comme membres de l'humanité.

Moi, en tant que citoyen français, je peux avoir des motivations différentes que celles de moi-même, citoyen du monde. En revanche, ce qu'il faut, c'est que l'idée que j'ai de moi-même, citoyen du monde, régule mes propres décisions comme citoyen français. Cette articulation des deux citoyennetés ne nécessite aucune structure ou institution nouvelle. On n'a pas besoin de « Chambre du passé » ou de « Chambre du futur » !



## G rard Feldzer, membre de la mission de m diation sur Notre Dame-des-Landes



Pour NDDL, il sera sans doute utile de faire un retour d'exp riences   la lumi re de ce qui vient d' tre dit. Pour que le Gouvernement prenne sa d cision, il a fallu comprendre et, pour comprendre, il  tait n cessaire d' couter. Il faut rappeler que la mission NDDL  tait compos e de trois personnes, b n vole et donc ind pendante.

On a commenc  cette mission par un point d'interrogation « O  atterrir ? », au moment m me o  Bruno Latour sortait un livre du m me intitul  qui porte justement sur l'adaptation des d cisions collectives au monde actuel, et on l'a termin  par un point d'exclamation « Plus jamais cela ! », sur la dur e, sur les violences, sur l'incompr hension mutuelle.

Au fur et   mesure des entretiens, la premi re chose, c'est humilit  intellectuelle :  couter les gens et les comprendre. Einstein a d clar  « Pour changer la soci t , il faut changer les hommes, pour changer les hommes, il faut leur donner envie ». Notre r le a  t  de dire « Et si on faisait quelque chose de commun », car il y avait une telle fracture, une telle incompr hension, une telle violence entre les gens que cela paraissait infranchissable. La seule chose o  tout le monde semblait d'accord, c' tait : « Il faut prendre une d cision ».

On a  t  amen    aborder les probl mes qui d passent l'a roport lui-m me,   comparer des alternatives possibles,   analyser les conditions dans lesquelles se sont faits le vote et le d bat public. Celui-ci date de 2003 et avait surtout port  sur le projet a roportuaire lui-m me, alors qu'il faut tenir compte en m me temps du d veloppement  conomique, des nuisances sonores, de l'eau, de la biodiversit , de la dynamique du monde agricole, tout un ensemble de facteurs et pas seulement la plateforme elle-m me. On peut ainsi citer deux contre-exemples : Vatry dans la Marne et Montr al-Mirabel au Canada.

Il y a donc eu, de ce fait, frustration et violence li es   un d bat qui n'a pas eu lieu. Il y avait donc   la fois une incompr hension du syst me mis en place et un d ficit d'information de ce qui aurait d   tre d battu et ne l'a pas  t . Il ne s'agit pas seulement de donner des documents, mais aussi de v rifier que les gens les lisent et les comprennent.

Les  lus  taient persuad s qu'il fallait faire le nouvel a roport, et il a fallu travailler avec la plus grande objectivit  possible pour voir si Nantes Atlantique pouvait offrir les m mes prestations que NDDL. Si on excepte le bruit, on a prouv  que oui.   ce titre, ce projet constitue un terrain d'exp rimentation du futur de l'aviation : consultation et participation, mais aussi nouvelles proc dures et nouveaut s techniques et de formation (trajectoires des avions, moyens satellitaires). Il y a aussi le c t  financier et le d dit  ventuel   verser   Vinci.

On a aussi pu mesurer les diff rences de moyens entre les associations et les  lus. Il y avait ainsi un d calage important entre une association, l'« Atelier citoyen », qui a fourni un vrai travail d'expertise, et les  lus et chambre de commerce qui n'avaient pas d' quivalent technique sous pr texte que les gens avaient vot .

La violence est issue des incompr hensions et d'un manque de dialogue. En r alit , ni du c t  des partisans de NDDL, ni du c t  des opposants, il n'y avait de plan B, en cons quence de quoi, la mission de « m diation »  tait caduque d s le d part puisqu'il n'y avait rien   n gocier !

La mission a propos  deux challenges : ouvrir par cette d cision un « ciel d'avenir » pour que Nantes symbolise le futur de l'aviation, et une « terre d'avenir » pour la ZAD, avec l'aide de l'INRA : circuits courts, bio,  levage extensif, autour de 39 propositions, plut t bien re ues, sauf pour la question fonci re de la ZAD. Christian Dubost propose de commencer   d battre de ces deux premi res interventions avant de passer aux deux suivantes.



## Échanges entre les participants et les intervenants

L'intervention de Gérard Feldzer illustre parfaitement la double citoyenneté proposée par Yves-Charles Zarka. Par ailleurs, la question des alternatives revient souvent sans recueillir le plus souvent de réponses satisfaisantes, notamment de la part de la technocratie administrative (Bettina Laville).

L'association « Terres de liens Normandie » a organisé une réunion des 31 ZAD existantes en France (Dominique Doré).

### **Que faire en cas de guerre de tranchées entre les acteurs, et sans plan B ? Quel itinéraire choisir ? (Yves Le Bars)**

La concertation doit prendre des formes institutionnelles, sans quoi on risque de n'aboutir qu'à des décisions étatiques qui ne tiennent pas compte des consultations qui ont eu lieu (Yves-Charles Zarka).

À Nantes, il y a plusieurs types de « zadistes » qui révèlent chacun la difficulté de la démocratie participative, surtout si on l'étend à la double citoyenneté. Le fait d'écouter les gens et de se déplacer pour cela joue cependant beaucoup (Gérard Feldzer).

### **N'y a-t-il pas contradiction entre une citoyenneté écologique possible, gage de démocratie, et démocratie « à forcer » et « à refaire » ?**

L'exemple de NDDL montre qu'il est possible d'évoluer en s'appuyant sur des concepts écologiques. Il est nécessaire de distinguer le principe de l'intérêt général et la notion de bien commun : il n'y a pas d'intérêt commun (Francine Depras).

La démocratie est une société ouverte qui se reconstruit elle-même, de l'intérieur. Quant au « forçage », c'est juste un constat, comme le montre la difficulté d'adoption des lois sur le contrôle des élus, sous l'impulsion de la société civile. Il ne faut pas avoir une vision irénique de la démocratie (Yves-Charles Zarka).

La conscience de l'intérêt général est une bonne voie pour permettre de sortir par le haut d'un conflit (Gérard Feldzer).

### **Dans le cas de NDDL, pourquoi ne pas envisager le déménagement des populations les plus concernées par le bruit ? (Bertrand Séné)**

C'est effectivement une recommandation qu'on peut faire, en fonction notamment des « plans de gênes sonores », mais il faut aussi prendre en compte les différents responsables de l'étalement urbain (Gérard Feldzer).

## Julien Goupil, président de l'association Empreintes citoyennes



D'après une enquête du CEVIPOF, 87% des citoyens pensent qu'il y a peu, ou pas, de prise en compte de leurs avis : cela illustre la crise de la citoyenneté, ne serait-ce qu'au niveau de l'absentéisme électoral, mais révèle aussi une crise de sens.

On attribue en effet à la citoyenneté pas mal d'adjectifs qui la qualifie de manières différentes. Il faut revenir à ses trois piliers fondamentaux : la civilité (le respect des biens et des personnes), le civisme (le respect des lois) et la solidarité. Il faut rappeler ces notions, car elles sont souvent mal ou peu perçues ou peu comprises.

Dès lors, face à cette crise, comment réagir ? Statu quo ou évolution ? Comment ré-enchanter cette citoyenneté ? Pour « Empreintes citoyennes », la citoyenneté est l'ultime espace d'opportunités : quand on travaille sur le statut de citoyen, il

n'y a que le statut national, ou européen, qui existe et qui est le seul concret pour construire quelque chose.

Il faut en effet s'appuyer sur les réalités quand on est proche du terrain, dans les quartiers ou dans la ruralité. Il y a une opportunité de reconstruire la citoyenneté, car elle permet de mettre de côté nos différentes identités : culturelles, culturelles, nos appartenances diverses. C'est donc un statut au-dessus des autres permettant de raviver son sens et d'établir une forme de culture de la citoyenneté, surtout à l'échelle des territoires.

En effet, d'après une enquête effectuée au sein de l'association auprès de 250 élus, 82% d'entre eux estiment que la citoyenneté ressort d'abord de spécificités locales : ma citoyenneté évolue selon l'endroit où je vis, parce que mon écosystème ne sera pas le même partout, elle est à géométrie variable. Cette culture de la citoyenneté entraîne alors une évolution de la gouvernance des collectivités.

Dans la pratique, l'association a développé une démarche dite « Hurbaine », c'est-à-dire introduisant de l'humain dans les politiques urbaines. Il s'agit de rentrer dans un processus qui permet d'intégrer le citoyen dans le projet.

La première étape est une étape de sensibilisation : montrer qu'il y a un besoin, en faire la pédagogie. On identifie un collectif d'une vingtaine de citoyens, non partisans, par tirage au sort, de façon à ce qu'ils puissent dans un premier temps se poser la question de la nécessité du projet, puis de construire, par l'éducation et la pédagogie, leur propre expertise : de vie, d'usage du territoire, professionnelle, familiale, et une expertise technique leur permettant d'être légitimes dans le débat et d'être les ambassadeurs de la réflexion, mais pas encore du projet.

Il faut parallèlement apprendre aux élus et aux agents communaux à travailler avec les citoyens, notamment en s'adaptant aux emplois du temps de ces derniers, ce qui n'est pas toujours le cas des « Conseils citoyens » traditionnels.

On rentre ensuite dans une phase d'expression permettant de formuler des propositions pour arriver à des orientations pour prendre les décisions pour le projet. Dès lors, ces décisions se nourrissent d'un terreau fertile qui aura été construit. Et par la suite, dans le cadre du projet, il y a aussi une mission d'implication du citoyen dans un espace de co-construction, voire de co-gestion, du projet.

## Jonathan Guyot, Mouvement pour la solidarité climatique ou GERES



Le « Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités » (GERES) est une ONG de développement international qui agit depuis plus de 40 ans sur différents territoires d'action (Afrique de l'Ouest, Asie centrale, Asie du Sud Est) pour tout ce qui est accès à l'énergie, changement climatique, développement bas carbone des populations vulnérables.

Lors de la COP 21, le GERES a lancé un « Mouvement pour la solidarité climatique » qui demande à chacun d'entre nous, citoyen, collectivité, entreprise d'agir ici, à notre niveau, dans notre quotidien, pour réduire notre empreinte sur le climat, tout en n'oubliant pas de soutenir les populations les plus vulnérables, qu'elles soient dans les pays en voie de développement ou, ici, chez les populations impactées par le changement climatique.

Cette solidarité climatique pose une grosse question : si on peut comprendre que le citoyen peut être à la fois local, et planétaire, la notion de solidarité internationale sur le changement climatique n'est pas toujours ancrée dans la conscience collective. Rapprocher citoyenneté écologique et solidaire et solidarité climatique demande une certaine empathie, un besoin d'éducation pour comprendre cette complexité.

C'est pourquoi le GERES a choisi de rentrer dans cette citoyenneté au niveau de l'individu : comment je peux agir dans mon quotidien pour le climat, que ce soit bon pour moi, pour ensuite amener les gens au changement climatique et à la solidarité internationale. Notre démarche se fait en trois étapes : mobiliser, ensuite engager et enfin sensibiliser.

Il est très compliqué de responsabiliser le citoyen sur le changement climatique : le citoyen ne se sent pas toujours concerné par rapport au contexte international, les décisions sont prises au niveau des États et des COP, et il se sent donc déresponsabilisé. C'est pourquoi le GERES a créé ce « Mouvement pour la solidarité climatique », qui fédère des entreprises, des collectivités, des associations qui, eux, s'engagent à mobiliser les citoyens, l'habitant, le collaborateur d'une entreprise, le consommateur, car ces acteurs non-étatiques savent qu'ils ne réussiront pas leur propre mobilisation contre le changement climatique sans les citoyens.

D'abord donc, mobiliser les citoyens en leur montrant qu'ils agissent pour le climat est important, car cela leur montre qu'ils ne sont pas seuls ; ensuite l'engager, leur montrer que toutes les solutions existent, qu'il pourra améliorer, même son quotidien, en termes d'économie d'énergie, en termes d'alimentation et qu'en plus ils réduiront notre empreinte climat ; et enfin leur faire prendre conscience de la nécessité à comprendre la complexité du phénomène, à s'engager en faveur du développement durable et des ODD, et donc les ramener à cette notion de solidarité climatique.

On va permettre au final de se rendre compte que le citoyen a un vrai rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, que, même à son niveau, il peut transformer la société et lui rappeler, grâce à ce Mouvement, sa responsabilité et son devoir par rapport à la solidarité internationale et aux populations les plus vulnérables.





## Échanges entre les participants et les intervenants

L'association bilan carbone est convaincue de la nécessité d'impliquer les citoyens. Elle recherche d'ailleurs, avec Avenir climatique, des partenaires pour réaliser un MOOC sur l'énergie et le climat (Mélanie Candas).

Le commerce équitable est un outil de solidarité à travers la consommation des citoyens français au Nord et ses conséquences au Sud, mais les outils financiers ne favorisent pas vraiment cette solidarité (Laurent Martinez).

Le commerce équitable est un excellent vecteur pour les pays en développement, mais peut poser des questions liées aux impacts de son importation, en ayant une empreinte climatique forte. Il faut aussi limiter la consommation carnée et pousser à la consommation locale pour avoir un vrai impact sur nos émissions (Jonathan Guyot).

Les interventions montrent bien l'implication des citoyens, mais elle est limitée par la question des moyens des associations, alors même que la société civile est en avance sur le monde politique. Il faut donc qu'elles forment des coalitions pour garder cette avance (Francine Depras).

Il faut que les associations se remettent aussi en question et sortent des postures uniquement revendicatives et proposent un militantisme constructif et utile, se constituent comme une ressource pour construire une gouvernance avec d'autres parties prenantes (Julien Goupil).

**Peut-on expliciter le terme de Comité 21 et comment faire pour construire et gérer ses réseaux ?** (Éliane Mathias).

Le Comité 21 est lié au XXI<sup>ème</sup> siècle et à l'Agenda 21 de la Conférence de Rio, et il est là notamment pour aider les gens et les organismes à « réseauter » (Bettina Laville).

Au niveau des villes, ce Conseil citoyen est-il à mettre en place uniquement sur un projet, ou pour éduquer toute une ville ? (Philippe d'Estaintot)

**La représentativité actuelle dans les territoires est soit géographique, soit générationnelle : est-elle adaptée aux problématiques thématiques ?**

Il faut que les Conseils citoyens travaillent sur tout, mais hiérarchisent leurs actions pour pouvoir leur apporter une formation qui soit utile (Julien Goupil).

**Pour réussir le débat sur l'environnement, ne faut-il pas réhabiliter ces valeurs d'empathie par rapport aux valeurs marchandes et comment ?**

Notre société a besoin d'un changement de paradigme : passer du bien-être basé sur la consommation au bien-être basé sur la recherche du bonheur et le bien vivre ensemble. On sent que l'individu recherche cela (Jonathan Guyot).

Les valeurs sont une conséquence de la notion de citoyenneté et du statut de citoyen. Il faut remettre à plat cette question : nationalité/vote d'une part, citoyenneté d'autre part (Goupil).



## TABLE RONDE 3

### L'exercice d'une citoyenneté écologique à travers la RSO

Les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, confirment l'éthique comme ligne de conduite individuelle et collective, introduite depuis plusieurs années par des démarches, comme la GRI, la RSE, la RSO ou le reporting extra-financier, entre autres. Ces évolutions traduisent les progrès de l'intégration sociétale des entreprises et de leurs relations citoyennes avec l'ensemble de leurs parties prenantes.

**Animation Sylvain Boucherand**, président de la Plateforme RSE, fondateur et président de B&L Évolution

La Plateforme RSE est une instance de concertation, de dialogue et de propositions, créée en 2013, à la demande des parties prenantes du monde de l'entreprise, des syndicats, des ONG, de la société civile, pour débattre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de celle des organisations (RSO).

Il y a un collège du patronat, des syndicats, des associations, des chercheurs, des instances institutionnelles. La question de la citoyenneté et du rôle de chacun dans les prises de positions sont importants : il peut y avoir conflit entre les valeurs de l'organisme qu'on représente et ses propres valeurs personnelles. Il existe aussi au sein de la plateforme des rapports de force, malgré une volonté commune de consensus et de point de vue partagé.

Actuellement, le débat tourne beaucoup sur l'objet social de l'entreprise et sur sa place dans la société : définition juridique de l'entreprise, statuts d'entreprise. Un avis de la plateforme sur ces questions devrait être très prochainement rendu.

**Claire Tutenuit**, déléguée générale d'Entreprises pour l'environnement

Entreprises pour l'environnement (EpE) rassemble une quarantaine de grandes entreprises, la moitié du CAC 40, sur tous les secteurs. Elles travaillent ensemble, en regardant comment l'environnement influence leurs stratégies, appelle une demande sociale, comment il est pris en compte dans leurs opérations courantes. L'essentiel du travail consiste à faire du retour de bonnes pratiques, de l'analyse pour savoir comment on arrive à tel projet en entreprise, et ceci sur tous les sujets d'environnement : climat, biodiversité, santé, rareté des ressources...

EpE a constaté lors de la COP 21 un changement d'attitude des entreprises sur le climat, en passant de la réduction de leurs émissions à la conscience d'en faire un nouveau business, avec la volonté très claire d'être « fournisseurs de solutions » permettant de faire la décarbonation. Deux ans plus tard, elles se sont rendu compte qu'il fallait aussi vendre ces solutions et que cela n'allait pas aussi vite qu'elles l'auraient souhaité.

Un groupe de travail a ainsi été constitué pour savoir comment parler environnement au consommateur : Qui le fait ? Comment on le fait ? Comment le promouvoir ? Le constat a été fait que le déterminant d'achat « environnement » vient loin après le prix, la qualité, le service, le standing, la santé, ce qui engendre une certaine perplexité de la part des entreprises. Il y en fait une situation paradoxale avec une demande qui attend des solutions et une offre qui a du mal à en parler.

Parmi les principales motivations des entreprises en la matière qui ont été montrées par ces travaux, on peut citer l'utilisation de cette opinion avancée que sont les « prosumers » pour faire de l'environnement un avantage compétitif, car ce sont eux qui tirent la demande. Il y a aussi la réduction des risques : le risque ne pas suffisamment communiquer sur l'environnement et d'être en manque de réponses est assez lourd. La motivation des salariés est en revanche une motivation positive pour agir et communiquer sur l'environnement.

Cette étude d'EpE « L'environnement dans le dialogue avec les consommateurs » est disponible gratuitement sur le site de l'association. Elle indique que, s'il est difficile à l'entreprise de prendre l'initiative d'une communication sur l'environnement, elle a fortement intérêt à avoir des réponses prêtes, en termes de solutions et de méthodes, si une demande même individuelle émerge.

Il y a enfin la perception d'un conflit : le consommateur environnemental est-il vraiment un bon consommateur ? Achète-t-il vraiment ou est-il dans la décroissance ? D'où une certaine hésitation des entreprises à en parler trop au risque de décourager la consommation. Au final, l'environnement trouve sa place dans la communication vers les consommateurs si le sujet a été débattu au plus haut niveau de l'entreprise, ce qui touche à la question du rôle de l'entreprise dans la société et comment elle-même le définit. Si l'environnement est ainsi acté comme stratégique dans la gouvernance de l'entreprise, on arrive à l'intégrer aux activités marketing ; cette fonction est autrement l'une des fonctions opérationnelles les plus difficiles à faire changer car son rôle est d'écouter le consommateur avant de l'orienter.



**Thibault Cuénoud**, chercheur à l'IRSI Sup de Co La Rochelle, président de la plateforme de financement participatif « jadopteunprojet.com »

La plateforme de financement participatif est une plateforme territoriale, créée en 2014 en Poitou-Charentes qui a pu essaimer en Nouvelle Aquitaine lors de la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, qui fait pour l'instant du « don contre don », avec un statut associatif issu de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce sont donc des acteurs engagés qui ont créé cette plateforme. Il y a en France 140 à 160 plateformes dont seulement 5 à 6 venant de la sphère de l'économie sociale (associations, coopératives et mutuelles).

Les porteurs de projet viennent nous solliciter quand ils sont par ailleurs exclus du système financier, du fait d'absence de garantie, de leur manque d'expérience, de leur jeunesse, de leur manque de compétences, notamment en matière numérique, et de taux d'échec de collecte trop importants au sein de plateformes plus traditionnelles. La plateforme « jadopteunprojet.com » s'adresse donc plutôt aux entrepreneurs en situation de précarité ou d'exclusion pour leur accompagnement ou leur financement, avec le soutien de structures plus importantes comme la MACIF, le réseau France active, l'Adie, le Crédit mutuel, le Crédit Coopératif, l'URSCOOP, les Cigales, la région Nouvelle-Aquitaine notamment.

La plateforme souhaite privilégier l'accompagnement des porteurs de projets : en 3 ans, elle a récolté 330000 €, avec 115 porteurs de projets et des participations très localisées par rapport à ces porteurs, dans le cadre d'une volonté de proximité territoriale permettant de favoriser la prise en compte des projets.

Il faut aussi noter que les prises de participation proviennent principalement des femmes, entre 25 et 30 ans et habitant à moins de 70km du porteur de projet. La citoyenneté dans les territoires est donc marquée par l'engagement du citoyen à financer des projets, mais elle est aussi limitée par la difficulté d'intégration des jeunes avant 30/35 ans du fait de leurs contraintes



personnelles, de formation et budgétaires. Elle est aussi marquée par son engagement au sein de structures associatives pouvant lui permettre de prolonger sa participation financière par d'autres engagements sociétaux. On assiste bien, via ces outils participatifs, à un renouveau de l'engagement citoyen qui demande plus de transparence, de solidarité et de cohésion socio-économiques dans les territoires.

**Françoise Bresson**, vice-présidente de « Gestes Propres », directrice RSE de Nestlé Waters



L'association « Gestes propres », anciennement « Vacances propres », est une organisation créée en 1971. Elle avait eu jusqu'ici une approche plutôt technique centrée sur les déchets sauvages à travers la mise en place de sacs sur les plages pour éviter ce phénomène : 63 000 tonnes minimum par an qui finissent pour la plupart en mer. Mais en fait depuis deux ans, nous avons décidé d'élargir notre champ d'action, de sortir des vacances et qu'il fallait en même temps aller plus loin en interpellant le citoyen « jeteur », non pas en le culpabilisant, mais en le responsabilisant quant à ses gestes finaux. C'est dans ce sens qu'a été lancée en 2015 la campagne « Vous pouvez laisser une plus belle trace sur terre », dont l'objet était de donner au consommateur-pollueur une identité pour le sensibiliser.

Quand on questionne le citoyen, il est très engagé, pour la collecte, pour le recyclage, contre les déchets sauvages, mais en fait il faut le faire passer du « déclaratif » à l'action, ce qui est beaucoup plus complexe. On essaye alors d'instaurer le dialogue en allant au-devant de lui, à la fois via notre campagne de communication-sensibilisation, nos opérations, mais aussi notre dispositif de collecte incitatif (sacs poubelle...).l'occasion de la pose des sacs. Mais dans certains lieux, il ne faut aucun déchet, donc aucun sac, comme par exemple les forêts. Il faut simplement ramener le déchet chez soi. Il faut en même temps interpellier le consommateur sur le tri et le recyclage et le fait que le déchet est une ressource. Au final, il faut lui faire comprendre que jeter n'est plus un geste socialement acceptable !

En ce qui concerne Nestlé Waters, l'enjeu, c'est la bouteille. Le citoyen sait qu'elle est recyclable et 98% disent qu'ils la trient, mais en réalité il n'y en a que la moitié des bouteilles qui sont effectivement triées. On travaille donc sur l'allègement des bouteilles, sur l'emballage, sur les problématiques amont et aval, et en collaboration avec d'autres entreprises concurrentes, sur les comportements des consommateurs. On a en effet besoin de consommateurs qui jettent au bon endroit : il faut leur donner plus de moyens et un minimum de contraintes, surtout en habitat vertical.

**Clémentine Morin**, Directeur adjoint Projets urbains chez Linkcity, filiale de Bouygues bâtiment



Linkcity est une filiale immobilière de Bouygues Bâtiment Ile-de-France qui intervient à la fois sur des programmes résidentiels, tertiaires, d'activité et tout type d'actifs. Linkcity est exclusivement consacré au « B to B » et ne s'adresse donc qu'à des investisseurs et ne vend pas directement aux particuliers. Cette particularité amène Linkcity à n'avoir que très peu de contact direct avec le citoyen, utilisateur final. C'est pourquoi nous essayons de systématiser, dans nos grands comme nos plus petits projets, une démarche de concertation citoyenne, appuyée par les attentes des collectivités, elles-mêmes sous la demande de leurs habitants.

En tant qu'opérateur privé, il n'y a à ce jour aucune obligation, mais trois raisons nous poussent à cette démarche pro-active :

connaître mieux les utilisateurs finaux et leur donner l'occasion de rencontrer les équipes projet ensuite, cela permet de mieux expliquer le projet, tant dans son contenu que dans son avancement ; enfin, le troisième point est de nous nourrir de l'intelligence collective des habitants, en leur permettant de formuler leurs attentes, leur connaissance du quartier, ce qui donne l'occasion d'enrichir les projets.

La base de cette concertation citoyenne, c'est la réunion publique, organisée en lien avec la mairie, mais le plus souvent déroulée de façon académique et magistrale, sans beaucoup d'échanges dans les deux sens. Pour pallier à cet inconvénient, nous organisons des événements plus informels, sous forme de ballades urbaines autour de la zone de projet, avec présentation des projets, avec supports vidéo, permettant des échanges informels.

Toutefois, on constate qu'il y a deux types de profils : les habituées aux débats et aux comités, qui connaissent les questions d'architecture et d'urbanisme, et les citoyens plus disponibles que sont les retraités. Le véritable enjeu, c'est donc de savoir comment toucher la majorité de la population, pour avoir des échanges et des informations représentatives de la population dans sa pluralité. Pour cela, nous nous entourons de trois types de partenaires : les acteurs experts (Assistances à maîtrise d'ouvrage spécialisées), les acteurs locaux associatifs et les collectivités, et des invités « premium » qui vont donner envie de venir les rencontrer, comme par exemple Ladjji Doucouré ou le WWF. Nous essayons également de nous greffer sur des événements existants qui permettent de toucher un panel plus important.

D'après nos expériences, le plus difficile reste de capter les jeunes et les familles : nous utilisons Internet, qui nous permet d'atteindre beaucoup plus de gens, beaucoup plus rapidement et à moindre frais. On est ainsi en contact avec des start up qui créent des applications permettant de plus facilement capter la génération Y, comme « MadInVote » ou « Civocracy ».

Les citoyens nous challengent sur des problématiques de bien-être, d'offre commerciale, mais aussi de végétalisation, de respect de la nature et de développement durable, ce qui enrichit réellement les projets. À l'inverse, nous profitons de ces temps de concertation pour leur expliquer les moyens techniques que nous mettons en œuvre pour être plus performants et plus respectueux de notre planète, à travers des présentations vulgarisées accessibles à tous ;

En définitive, chez Linkcity, nous pensons que cette étape est primordiale pour la réussite de nos projets, pour la bonne collaboration des acteurs privés et des acteurs publics, dans un objectif commun et partagé de construire durablement la ville de demain.

**Laure Mandaron**, directrice développement durable du Groupe La Poste, branche services-courrier-colis, membre du Comité de prospective du Comité 21



Le Groupe La Poste comprend 240000 collaborateurs. C'est une entreprise qui se transforme et où on voit de plus en plus un grand écart entre les grands projets nationaux, la volonté d'un grand groupe engagé de longue date sur le sujet, et la réalité de la perception et de la traduction dans un « centre colis » où les postiers font leur travail tôt le matin pour pouvoir payer l'essence pour venir à ce travail. Ce qui est intéressant est de savoir comment, dans un grand groupe, on essaye de capitaliser sur des postiers qui ont, pour une grande majorité d'entre eux, jeunes, plus âgés, mais aussi femmes, une fibre citoyenne, comment on joue un rôle de passerelle entre cette fibre citoyenne qu'ont les collaborateurs dans leur vie personnelle ; comment on peut l'utiliser et essaimer pour avoir une énergie en interne pour

nos propres projets au sein de l'organisation postale et, à l'inverse, comment on utilise les valeurs de l'entreprise responsable, assez fortes à La Poste, et la puissance de l'entreprise, pour donner envie aux collaborateurs d'essaimer et de prolonger les initiatives postales dans leur vie de citoyen.

Concernant l'utilisation de la fibre citoyenne des collaborateurs, deux exemples : intégrer la RSE dans nos établissements opérationnels est rendu obligatoire dans le cadre d'un système d'appréciation de la performance de l'entreprise, sous le patronage du directeur financier du Groupe. On demande à chaque directeur d'établissement -il y en a 500-d'identifier les collaborateurs ayant des engagements personnels, sans que ce soit intrusif, et de rendre visible cet engagement au sein de la structure postale (s'ils le veulent bien).

On organise ainsi dans les murs de La Poste des journées de présentation de cet engagement, qu'il soit dans le domaine de l'environnement ou du handicap : le fait de faire des parenthèses positives sur l'engagement sociétal dans un contexte de transformation sociale difficile crée une opportunité d'avoir des projets mobilisateurs et porteurs de sens permettant d'inciter et d'améliorer cette transformation interne.

D'autres initiatives sont plus structurées : par exemple, des postiers, très investis à titre personnel dans le domaine de l'agro-écologie, ont créé une association appelée « Communauté facteur graine » et aujourd'hui ils cultivent sur des toits de centres de tri : on a ainsi de véritables « fermes postales ». À partir de ces six postiers, aujourd'hui, tous les collaborateurs dans ces bâtiments sont embarqués dans une dynamique sociétale très motivante, ce qui permet de capitaliser sur les valeurs de La Poste pour rendre très concret ce que la RSE génère pour l'entreprise. On va même jusqu'à développer une offre nouvelle de commercialisation de ces produits proposée par les facteurs au cours de leurs tournées.

Concernant maintenant la capitalisation externe vers la capitalisation interne et utiliser la force postale pour irriguer le quotidien des collaborateurs et renforcer la responsabilité sociétale, on peut citer en exemple une formule appelée « fond carbone interne ». On alloue sous forme de concours des budgets aux managers en interne pour créer de la valeur environnementale via du bonus, mais, comme on ne veut pas uniquement donner un chèque, on a couplé cela avec ce qu'on appelle des « cafés climat ». Ils se déroulent tôt le matin avec des opérateurs postaux, des facteurs, en présence d'experts reconnus qui leur parlent simplement de ce qu'ils font, qui les rendent fiers de leur travail et qui leur montrent la puissance que chacun peut avoir si on se met tous à agir.

Il ne faut pas attendre que les clients demandent à La Poste d'être vertueux, mais au contraire montrer que La Poste entend laisser à la société une dynamique collective grâce à des agents motivés qui créent des communautés de collaborateurs à la base, en cohérence avec la direction générale de l'entreprise

**Hélène Valade**, administratrice du Comité 21, directrice du développement durable de Suez Environnement, membre du Comité de prospective du Comité 21, ancienne présidente de la Plateforme RSE



On est tous en train de chercher des solutions pour passer d'un mode de croissance radicalement différent de ce qu'on a connu jusqu'à maintenant, qui soit plus redistributif, plus précautionneux de l'environnement et plus en anticipation en parlant par exemple du climat, et bien sûr plus participatif. Il est important de remettre ce débat dans cette perspective-là. L'Agenda 2030 est à cet effet le cadre référent et l'horizon à atteindre. Face à cela, on est tous devant de très importantes responsabilités : l'État doit permettre l'expérimentation, comme par exemple dans le domaine de la croissance verte ;

les entreprises ont commencé, elles aussi, à prendre leurs responsabilités dans le domaine environnemental, sur le climat, sur l'éthique et les droits humains, sur la vigilance par rapport à leurs territoires, sur leurs fournisseurs et sous-traitants, etc. ; les citoyens enfin, qui ne doivent pas être enfermés dans des catégories, consommateurs, trieurs, loueurs ou autres, ont surtout besoin de sens, de quelque chose qui les guide, et de se sentir utiles. Il faut faire attention à la sémantique car les gens ont du bon sens et dès lors qu'on leur parle avec les mots qu'il faut : par exemple, personne ne comprend ce que veut dire l'économie circulaire.

Par ailleurs, on n'est plus uniquement dans le sujet de la concertation. Ce monde nouveau qui demande des inventeurs est celui de la co-construction, avec les habitants, avec les salariés, et le numérique porte à cela. On n'est plus dans une relation verticale, mais dans une approche horizontale et il faut faire des efforts pour faire participer.

Dans le domaine de l'eau, Suez opère dans certaines villes, qui sont des acteurs du changement intéressants, pour passer d'un modèle qui ne soit plus simplement centré sur l'eau potable, mais sur la ressource dans la ville. Pour cela, on construit avec les habitants, on suit, avec des sociologues, les parcours de vie d'un certain nombre de personnes et on identifie ce qui manque ou ce qu'elles attendent ou ont besoin dans certains endroits. On a ainsi répertorié des zones humides et des plans d'eau dans la ville, inventé de nouveaux objets urbains comme par exemple les « arbres à vent », à humidification, tout cela à partir des besoins qui ont été exprimés. Cela permet d'être interactif au niveau du service de l'eau.

On parle moins aujourd'hui d'une « citoyenneté écologique » que l'exercice d'une « citoyenneté transformationnelle ». On doit sortir d'un point de vue hyper individualiste pour aller au-dessus, à l'intérêt général.





## Échanges entre les participants et les intervenants

Il y a effectivement besoin d'un changement de paradigme, notamment avec des initiatives citoyennes, mais on est resté aujourd'hui dans le cadre national sans trop parler de l'Europe.

**Comment ce cadre européen est-il pris en compte et peut-il aider à la transformation ? Comment la citoyenneté écologique va-t-elle se retrouver dans les conventions démocratiques voulues par le Président Macron ?** (Jean-François Bence).

Le rôle sociétal des entreprises est bien un sujet européen, car il y a des différences d'un pays à l'autre, et cela devrait être à l'ordre du jour d'un débat européen. (Claire Tutenuit).

Internet permet aux citoyens de se gérer eux-mêmes, indépendamment des grosses structures ou de l'Europe, souvent en court-circuitant les instances intermédiaires (Thibault Cuénoud).

Les institutions européennes peuvent resurgir à l'occasion des conventions démocratiques et participer à la transformation (Hélène Valade).

Le terme de croissance est discutable : boire de l'eau au robinet, c'est de la décroissance, car on n'utilise plus de bouteilles ; pratiquer le Vélib au lieu de la voiture, c'est de la décroissance ; à l'inverse, construire de nouveaux logements pour les nouvelles populations, c'est de la croissance : il est donc très difficile de savoir si on va vers la croissance ou non (Bertrand Séné).

On va effectivement décroître d'un secteur à l'autre, et la vraie question, c'est par quoi on va remplacer dans le passage d'un problème sectoriel à une problématique générale. Il y a aussi l'impact des effets rebonds à prendre en compte.

**Comment vont se transformer les emplois en période transitionnelle ?**

Certaines entreprises ont commencé à s'en préoccuper (Claire Tutenuit).

La croissance n'est pas que quantitative, mais aussi qualitative : les nouveaux indicateurs de richesse le montrent bien (Hélène Valade).

**Quelle réflexion sur la collaboration entre l'entreprise sociétale actuellement en débat et les services publics ?** (Hélène Rambourg)

La plateforme RSE se penche sur ces sujets, mais il n'y a pas encore eu de travaux spécifiques (Sylvain Boucherand).

On veut que tout le monde soit citoyen et s'investisse, mais certains pensent que ce n'est pas pour eux et n'y voient pas leur intérêt : il y a un écart entre l'idéologie et le quotidien (Abdelkrim Ghaib)

**Qu'amènent ces « ballades urbaines » au projet, au-delà de son aspect commercial ?** (Coralie Juchet)

Les citoyens s'impliquent généralement bénévolement : la transformation va-t-elle générer un partage de valeurs ? (Christine Piron)

La question de la contrepartie financière ou en nature des gestes citoyens est une vraie question, très partagée (Hélène Valade).

La gratification du geste, par exemple au niveau des agriculteurs, est un transfert de financement, en cours d'étude et de débat (Françoise Bresson).

**Quelle offre pour la récupération des matières qui dorment dans les placards et quelle rétribution sont effectivement des questions à l'étude ?** (Laure Mandaron).

**Pourquoi ne parle-t-on pas de RSO pour les collectivités territoriales ?** (Dominique Gruyer)

Comment se situent les initiatives de concertation mises en place par les entreprises par rapport aux procédures administratives, comme les enquêtes publiques, garantes de l'intérêt général ? (Séverine Borderon-Carrez)

Les initiatives des entreprises se situent en amont des procédures administratives qui ont lieu quand le projet est déjà défini et qui ne permettent donc pas de prendre en compte dès le départ les observations des citoyens. Ces deux démarches sont complémentaires (Clémentine Morin).



## TABLE RONDE 4

### Les expériences territoriales participatives

La participation citoyenne fait désormais partie intégrante des politiques de la plupart des villes et des territoires. Elle permet d'écrire une nouvelle histoire commune, en permettant à chacun des acteurs (élus, entreprises, associations, citoyens, ...) d'y prendre part. Au-delà de la diversité des expériences et des méthodes, on peut comparer les résultats de ces démarches, dont un certain nombre sont aussi locales que volontaires avec ceux issues des règlements et incitations nationales.

**Animation Philippe Guettier**, directeur général du Partenariat Français pour l'Eau

Philippe Guettier, directeur général du Partenariat Français pour l'Eau, souligne qu'au-delà du concept de citoyenneté écologique, l'objectif de ces tables rondes est de travailler pour un développement plus durable, dans les territoires, en Europe, au niveau international. Ce changement de paradigme doit être porté par tous : États, collectivités, entreprises, agriculteurs, ONG, citoyens, notamment les femmes – surtout dans le secteur de l'eau- et les jeunes. La boîte à outils, en l'occurrence l'Agenda 2030, élaborée de façon collective au niveau international, doit être utilisée le plus largement possible, et notamment l'ODD 17.

**Claudy Lebreton**, ancien président du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de l'Assemblée des départements de France



L'exercice de pratiquement tous les mandats locaux et de nombre de fonctions exécutives m'ont permis de vivre les « Trente Glorieuses de la décentralisation ». L'Histoire reconnaîtra que ces réformes ont été parmi les plus importantes qu'un Gouvernement jacobin, comme celui de la France, ait pu porter.

Au-delà des responsabilités des collectivités, la décentralisation, c'est aussi la relation de proximité de la démocratie locale au sein de laquelle des acteurs essentiels se sont développés, c'est la vie associative, c'est, à côté de la démocratie politique, la « démocratie sociale », et que la baisse des dotations est en train d'affaiblir.

On verra ce que cela produira dans le futur, car cette démocratie est un des piliers, à laquelle il faut rajouter la démocratie dans les entreprises, que Yanis Varoufakis considère comme le défi majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle. Cette dernière ne concerne pas simplement les relations entre employeurs et syndicats, mais aussi la participation des salariés aux choix stratégiques de l'entreprise, et pas seulement dans l'économie sociale et solidaire.

Après ces 40 années de décentralisation, qu'on aurait en fait dû appeler les « grandes lois de démocratie », ce n'est pas seulement une question de transfert de compétences qui se pose, mais c'est aussi de savoir quelle organisation démocratique on veut pour le pays.

Un certain nombre de courants de pensée s'inscrivent aujourd'hui dans les territoires, mais aussi à l'échelle du monde, notamment le courant « libertarien », et veulent affaiblir toutes les organisations qui portent de l'action publique, de l'intérêt général et des biens communs, pour demain suppléer les organisations étatiques et prendre leurs responsabilités.

Pierre Rosanvallon a déclaré que le moment était venu de « passer de la démocratie d'autorisations à la démocratie d'implication ». En effet, ce n'est pas parce qu'on prend un décret, aussi pertinent soit-il, qu'il entre dans la vie quotidienne des concitoyens. Il y a de nombreuses lois qui n'ont jamais été vraiment appliquées, car une loi, c'est une convention que la société passe dans son organisation avec les citoyens. C'est une convention librement consentie que le citoyen s'approprie. À titre d'exemple, la loi sur le tabac et l'interdiction de fumer dans les lieux publics ont fait l'objet d'une totale appropriation, car on s'est aperçu que les gens l'appliquaient dans leurs vies privées.

En 2015, le rapport « Une nouvelle ambition territoriale pour la France en Europe » se situait dans le contexte singulier caractérisé par Edgar Morin quand il a dit dans une interview « Le temps est venu de changer de civilisation » : en termes de temporalité pour l'humanité, jamais le monde n'a connu en même temps la conjonction d'autant de difficultés, de crises, d'évolutions, de révolutions -numériques-, de période de transitions -énergétiques. L'issue de tous nos maux réside dans un concept déjà rejeté par l'opinion publique : la complexité. D'où l'importance de la co-construction vers la démocratie d'application.

Un thème n'a pas été évoqué aujourd'hui : est-ce que la République a réussi la question de la citoyenneté ? Quel est l'état de la France aujourd'hui ? Quel regard porter sur le sujet ? On invente des procédures, des bidules et des machins, alors qu'à un moment donné, tout repose sur une révolution culturelle des esprits : comment faire alors ?

La mère de toutes les réformes, c'est l'éducation, l'enseignement et la formation, sans vouloir tout reporter sur l'école déjà très sollicitée. Il faut repenser le modèle d'éducation, d'enseignement et de formation pour avoir demain des hommes et des femmes qui soient véritablement des citoyens.

La citoyenneté, c'est quelqu'un qui est libre de son avenir, de ses destinées et de ses choix, ce n'est pas d'exercer telle ou telle profession, c'est être capable d'assumer cette responsabilité. Notre société a construit une société de consommateurs. Or il faudrait passer d'une société de l'offre et de la demande à une société basée sur les usages : quand je fais un achat, c'est pour quel usage ? N'y a-t-il pas d'autres solutions que l'acte d'achat ? On pourrait ainsi reconstruire une société par une approche systémique, sur d'autres valeurs, sur d'autres modèles.

Aujourd'hui, malgré une France toujours jacobine, c'est la question des territoires qui va devenir la plus prégnante : 250 milliards d'euros de budget, 75% des investissements publics portés par les collectivités territoriales, mais aussi « penser local pour agir global » par l'innovation, par l'expérimentation, pour impliquer les concitoyens dans leur quotidien.

**Jean Launay**, ancien député du Lot, président du Comité national de l'eau, président du Partenariat français pour l'eau (PFE)

Pour un élu et un parlementaire de longue date ayant quitté les responsabilités politiques, revenir à l'engagement associatif est un retour aux sources. C'est le vrai levier, le ferment pour l'action publique, préalable à l'action politique.

Pour prendre l'exemple du Lot et de ses actions citoyennes, le support de presse, le « Lot en action », qui promeut justement l'action citoyenne, est bien connu, très connoté extrême gauche, voire tendance anar. Il participe à la vie locale, à des manifestations festives et conviviales, qui amènent des gens au débat, autour de la table. Mais, dans ces milieux, il existe une vraie défiance vis à vis des élus. D'une façon plus générale, dès l'élection en tant que député, le regard de ses propres amis change. Cela ne s'est certainement pas amélioré, ni avec le changement de monde, ni avec le rajeunissement du personnel politique : la défiance, l'absence de confiance est rampante, peut-être dominante, en tout cas constante et sans doute encore en augmentation. C'est très douloureux, mais ça fait partie du vécu. Cette responsabilité transférée par le vote, qui est le fondement de la démocratie, implique d'être jugé et de rendre compte. Ces débats sont toujours complexes.

Le PFE a été impulsé par l'État il y a une dizaine d'années, au moment du Forum mondial de l'eau de Mexico et a trouvé sa stabilité juridique au Forum mondial de l'eau de Marseille il y a 6 ans. C'est une plate-forme multi-acteurs avec six collègues et 170 membres. Il peut servir de modèle pour d'autres thématiques, comme la ville durable, les déchets, pour réunir l'ensemble des acteurs et bâtir des positions communes, notamment pour être une voix forte française, aussi bien à l'intérieur qu'à l'international.

Le fonctionnement de la structure associative doit être rigoureux et régulier quant au rythme des réunions statutaires, ce qui permet une adhésion et une présence de toutes les parties prenantes beaucoup plus forte que dans le cas d'une activité trop distendue et permettant une meilleure écoute et un vrai partage par le plus grand nombre.

En effet, au-delà de la communauté des membres de la plateforme, la question se pose du partage avec les citoyens, de faire passer les messages dans le débat public et pas seulement dans les cercles autorisés. Le sujet de l'eau, largement partagé sur le plan national, peut précisément déboucher sur un partage et une diffusion équivalents dans les territoires.

Actuellement dans le Lot, il y a ainsi un débat sur la construction d'une unité de méthanisation et sur les conditions de son acceptabilité sociale par rapport à son équilibre économique dans un département à dominante rurale et surtout aux sols karstiques. Ce débat local lié à l'eau n'est pas éloigné des débats d'aujourd'hui sur le développement durable, sur le débat public, sur la bonne échelle, sur l'équilibre et la dimension des projets par rapport à une acceptabilité sociale de plus en plus exigeante et quelquefois combattue par certains dans son principe même.

**Romain Julliard**, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), directeur du CESCO, fondateur de Vigie Nature

L'objet d'étude du laboratoire interdisciplinaire d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) du MNHN, c'est la biodiversité et ses réactions face aux changements climatique, urbain, agricole, et, en retour, c'est savoir comment cette crise de la biodiversité impacte nos modes de vie, notre organisation, notre qualité de vie individuelle et nos relations sociales. Cette crise de la biodiversité est le premier maillon de la crise écologique et sociale en cours qui nous touche tous.

Vigie Nature est un programme de sciences participatives qui vise à documenter l'état de la biodiversité, de ses échelles locales qui vont impliquer des acteurs territoriaux, jusqu'aux échelles nationales. Ces sciences participatives ont un lien évident avec la thématique de la journée, que l'on peut illustrer à partir de l'expérience des personnes qui observent papillons et escargots.

Un des programmes de Vigie Nature, co-construit avec un partenaire associatif, concerne en effet le comptage des papillons dans les jardins : on fait appel à la participation et à la bonne volonté de citoyens qui vont apprendre à découvrir les papillons et à les observer, et à mettre en relation leurs observations et leurs pratiques. Comme c'est un programme de recherche, ces observations sont cadrées, elles suivent des protocoles. Des doctorants et chercheurs attendent ces données et les analysent au regard des pratiques décrites par les participants, et les paysages qui entourent les jardins, pour comprendre des déterminants de la présence de biodiversité en ville. Ces résultats peuvent être utilisés pour mettre en place des solutions afin de corriger les effets négatifs de la ville sur la colonisation de cette biodiversité.

Il y a eu une thèse en anthropologie sur ces observateurs de papillons de leur jardin afin de comprendre le sens de leur démarche. La première étape, très attractive pour la participation, est d'apprendre à reconnaître les papillons, à les nommer : on passe d'un jardin avec des papillons à un jardin avec des Petite-Tortue, des Paon-du-Jour, des Vulcain, etc. Le participant va découvrir que chaque espèce a sa propre écologie : papillon migrateur, chenille spécialiste de tel ou tel plante hôte, espèce précoce ou tardive. Puis le participant va mettre en relation la présence d'espèces et ses pratiques ou celles de son voisin. On passe ainsi d'une démarche de naturaliste (nommer les espèces), à celle d'écologue (comprendre les relations des êtres vivants à leur milieu) pour entrer dans le champ de la conservation, c'est-à-dire mettre en relation ses pratiques avec ce que l'on observe. Cela a un puissant effet transformatif : à partir de ses observations, on donne sens aux changements de ses pratiques dans son jardin.

À une autre échelle, on a aussi impliqué des agriculteurs dans l'observation de la biodiversité dans leur exploitation, avec des effets potentiellement beaucoup plus importants tant les pratiques agricoles participent à l'état de la biodiversité en France. Les techniciens agricoles de différentes structures mobilisent des agriculteurs pour découvrir cette relation pratiques agricoles et biodiversité à partir de protocoles d'observation. Nous espérons que le même cercle vertueux constaté pour les observateurs dans leur jardin se mette en place avec les agriculteurs.

On a aussi travaillé avec l'Éducation nationale pour savoir comment la mise en œuvre de ces protocoles par les enseignants pouvait contribuer aux programmes des écoles et des collèges, notamment sur ce qu'est une démarche de recherche. Cette production de données est très engageante pour les élèves et les enseignants.

Cette production de données constitue une autre forme de citoyenneté. Les sciences participatives impliquent des citoyens qui produisent et partagent des informations : leurs bases de données sont leurs biens communs et, sur le plan des méthodes et des outils, cela peut permettre des transferts technologiques vers d'autres secteurs du participatif. Les sciences participatives rejoignent les initiatives présentées dans la journée autour du débat public et de la citoyenneté écologique pour produire et partager de l'information.



## Échanges entre les participants et les intervenants

On doit aussi parler d'autres actions instituées ou non instituées de participation sur les territoires que les Installations classées ou l'économie circulaire. La question a été posée en Gironde de savoir comment accélérer les transitions. Les réponses ont été de demander des conditions pour travailler sur la transition, à commencer par des lieux, des méthodes et des moyens dédiés, mais pas uniquement en termes de procédures. La participation, c'est aussi une question d'humanité, de vivre ensemble et de cohésion sociale (Julie Chabaud).

**Les sciences participatives sont très importantes pour faire le lien avec le territoire et avec la jeunesse et l'éducation. Comment approcher le territoire en matière d'installation classée et d'économie circulaire ?** (Ghislaine Hierso).

On est passé en l'espace de dix ans à 80% de Départements ayant mis en place un Agenda 21, ce qui est bien, mais il faut après les faire vivre au quotidien (Claudy Lebreton). Les Agenda 21 et les PNR permettent d'activer la citoyenneté, mais il faut effectivement les faire vivre (Jean Launay).

**Peu de travaux de recherche existent dans une autre forme que les sciences participatives, en particulier dans des laboratoires locaux : ne faut-il pas, dans tout processus participatif territorial, avoir un temps où on sort de son territoire et où on va se plonger dans un autre contexte, source de créativité ?** (Yves Le Bars).

La coopération décentralisée est importante, car cela permet de connaître le monde tel qu'il est, au-delà de sa propre structure municipale ou départementale (Claudy Lebreton).

La forme de sciences participatives présentée ici est loin de couvrir tout ce que ce concept recouvre. Il y a cependant une convergence méthodologique sur la nécessité de se confronter à d'autres échelles (Romain Julliard).



## CONCLUSION

---

**Floran Augagneur**, philosophe, conseiller scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Il y a en 2018 un enjeu très important pour la citoyenneté et la démocratie, c'est une révision de la Constitution, ce qui n'arrive pas tous les jours. Il ne s'agit pas seulement de réduire le nombre des parlementaires, de limiter le cumul des mandats dans le temps, de mettre une dose de proportionnelle, toutes choses qui ne relèvent pas de ladite Constitution, alors que les grands enjeux de notre Constitution ne sont pas débattus, et notamment la réforme du CESE en « Chambre du futur », annoncée par le Président de la République devant le Congrès le 3 juillet 2017.

De quoi s'agit-il ? C'est une idée portée personnellement par Nicolas Hulot, mais qui a commencé bien avant, d'abord avec Michel Serres dans « Le contrat naturel », développé ensuite par Bruno Latour dans « Politiques de la nature » - le « Parlement des choses » -, puis par Pierre Rosanvallon et Dominique Bourg au début des années 2000.

L'idée initiale n'est pas de faire rentrer le citoyen, mais la nature, la science, l'avenir dans la démocratie : on a, d'un côté, la production scientifique -le GIEC ou les Universités- et, de l'autre, la démocratie et les décideurs, et le lien entre les deux ne se fait pas. Le déficit démocratique aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de lien entre le savoir et l'action, entre la connaissance et le pouvoir. S'il y en avait, la crise écologique serait résolue à partir du moment où on a créé le GIEC ou même avant : on sait, mais on ne croit pas, on sait, mais on n'agit pas ! C'est le problème démocratique, c'est la question métaphysique du XXI<sup>ème</sup> siècle : comment faire rentrer le savoir dans la démocratie, sans devenir scientifique ou positiviste ? Il ne s'agit évidemment pas de mettre les scientifiques au pouvoir.

Et en même temps, on a aussi du mal à faire rentrer le citoyen, d'où l'idée de cette Chambre du futur : faire rentrer le citoyen pour la créativité et l'innovation, mais éclairé et bordé par la connaissance scientifique.

Comment fait-on ? Il ne s'agit pas de créer une nouvelle institution consultative, ni une Chambre de scientifiques qui ne pourrait de toutes façons pas voter la loi. On sait par ailleurs que toute personne élue est sous la pression du court terme et des intérêts du présent. Pour prendre en compte le long terme dans le processus législatif, il faut que ce soit une Chambre de citoyens, tirés au sort, éclairée par un Conseil scientifique. Celui-ci serait une évolution de l'OPECST, avec des scientifiques détachés, un peu comme fonctionne le GIEC.

Faire évoluer le CESE est une bonne solution, car il existe dans toutes les régions, au niveau européen et dans la plupart des pays d'Afrique, ce qui permettrait à la France d'inventer une nouvelle institution susceptible d'être répliquée ailleurs.

Quel type d'intervention ? Une Assemblée simplement consultative ne servirait à rien, et autant dans ce cas garder le CESE comme tel ; elle ne peut pas non plus voter la loi car elle ne sera pas constituée d'élus.



Il faut donc inventer quelque chose, trouver une Chambre avec des personnes capables de travailler avec le législateur, l'éclairer, faire des alertes, mais tout cela ne fonctionnera que si on a une Constitution avec des principes environnementaux très solides, comme celui de l'anthropocène. La charte de l'environnement est une bonne base, à adapter, le droit de l'environnement aussi.

La Chambre doit pouvoir saisir le Conseil Constitutionnel pour garantir l'environnement, la prise en compte du temps long dans le processus législatif et la participation citoyenne.

Il y a trois choix pour réviser la Constitution : l'article 89, procédure normale, vote des deux Chambres, puis référendum ; le Congrès ; et l'article 11, au risque d'inconstitutionnalité. Il n'est pas certain que l'une ou l'autre de ces solutions n'aboutisse.

## **Bettina Laville**, présidente du Comité 21

Bettina Laville, présidente du Comité 21, pose d'abord deux questions : Le citoyen lambda, interrogé par exemple au sortir de la gare de Lyon, percevra-t-il l'intérêt de sa participation à l'anthropocène à travers cette Chambre du futur pour la démocratie ? La réforme constitutionnelle donnant plus de droits au citoyen tourné vers le futur n'est-il pas l'exact contraire de la démocratie directe ?

Floran Augagneur répond que le propos n'est pas la participation citoyenne. La composition de la Chambre a deux piliers : faire entrer le citoyen dans la production législative et, dans ce contexte, garantir la prise en compte du temps long et les enjeux irréversibles.

D'autre part, la démocratie actuelle n'est effectivement pas citoyenne. C'est pourquoi le gros enjeu de cette révision est de faire rentrer le citoyen et la science dans le chemin législatif.

Serge Moscovici n'aurait peut-être pas défendu cette révision dans la mesure où il aurait considéré cela comme un échec de l'écologie, mais on n'était pas encore dans l'anthropocène.

La citoyenneté est une affaire de philosophe car elle a été fondée par les philosophes du XVIII<sup>ème</sup> siècle, Rousseau notamment, qui avaient un lien très fort avec la nature et l'idée de nature, même si on peut aussi considérer qu'il faut plus globalement établir ce fondement sur le concept plus large d'écologie, au sens étymologique et politique du terme.

C'est un débat du Comité 21, car les ODD constituent son fil rouge et qu'il n'y aura pas d'accomplissement de l'Agenda 2030 sans citoyenneté écologique, et, d'autre part, c'est bien l'identité du Comité 21 de faire dialoguer et travailler ensemble toutes les parties prenantes.

Le programme 2018 du Comité 21 s'inscrit dans trois priorités : celui, traditionnel, des partenariats entre entreprises, collectivités et autres acteurs, en croisant une démarche prospective avec des fonctions opérationnelles. Son ADN est d'être un mini ODD 17. Il a pour objectif la transformation, la citoyenneté en étant l'un des enjeux. Enfin, l'adaptation au changement climatique constitue l'un des objectifs renouvelés du Comité 21.





# Notes





## en partenariat



## avec le soutien



**Paris**  
4, rue Foucault  
75016 Paris  
Tél : 01 55 34 75 21  
comite21@comite21.org

**Réseau Grand Ouest**  
3, Bd de la Loire  
44200 Nantes  
Tél : 02 28 20 60 80  
comite21@comite21.org

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

